



COMMUNE DE BOIS-D'AMONT



BULLETIN COMMUNAL

N°7 – MAI 2024

FÊTE CANTONALE DES JEUNES MUSICIENS
KANTONALES JUGENDMUSIKFEST

WE WANT YOU!



Inscription sur le site

www.fcjm-2024.ch



Du 06 au 09 juin prochain aura lieu la 21^{ème} Fête Cantonale des Jeunes Musiciens à Corpataux. Plus de 30 sociétés et 1000 jeunes musiciens issus du canton et d'ailleurs se produiront durant ce week-end de fête!

Pour que la fête soit belle, nous avons besoin de toi! Deviens bénévole en scannant le code QR ci-dessous et inscris-toi à une ou plusieurs tranches horaires.

Nous nous réjouissons de te retrouver à Corpataux en juin prochain!

¶

¶

*Deviens
bénévole*



ActiveBIKE

Les spécialistes du vélo
à votre service



Rte de Chésalles 47
1723 Marly
activebike.ch
026 436 50 40



FLYER

TOUR DE SUISSE



awson
bicycles

BMC
SWITZERLAND



KTM

BIKE INDUSTRIES

SOMMAIRE

MOT DU CONSEIL COMMUNAL	5
ASSEMBLEE COMMUNALE	7
2. Comptes 2023	8
2.1 Comptes de résultat	8
2.2 Comptes d'investissement	21
2.2.1 Décompte d'investissement de l'acquisition du bâtiment « Au Village 18 » à Ependes	24
2.2.2 Décompte d'investissement de la rénovation de l'Auberge du Château à Ependes	25
3. Modification du budget d'investissement 2024	26
3.1 Approbation d'un investissement de CHF 135'000.- pour la création d'une canalisation d'eau usée et le remplacement de la canalisation d'eau claire dans le quartier Sur-le-Moulin à Arconciel	26
3.2 Approbation d'un investissement de CHF 380'000.- pour l'installation de pavillons scolaires provisoires à proximité de l'école d'Ependes	27
4. Approbation du Règlement communal relatif à la taxe communale sur la plus-value	28
5. Renouvellement du mandat de l'organe de révision pour les exercices 2024 à 2026	29
6. Nomination d'un membre à la commission de l'aménagement du territoire	29
ADMINISTRATION	30
Fermeture estivale du bureau communal	30
Votations et élections	30
Rencontre avec les jeunes citoyens	30
eBill	31
Affiliation à l'AVS / AI / APG	31
Un point sur... Les mises à l'enquête	32
Du côté de la population	34
JUSTICE ET POLICE	35
Avis aux détenteurs et détentrices de chien(s)	35
CULTURE, SPORT ET LOISIRS	37
Arconciacum	37
Calendrier 2024 des manifestations de Bois-d'Amont	38
Brass Band Bois-d'Amont	39
Image d'antan	40
Le four à pain	40
SOCIAL	43
Petite enfance	43
Label « Commune solidaire »	43



SENIORS	45
Service social communal – Bois-d'Amont Solidaire	45
Aide et soins pour les seniors	49
SERVICE TECHNIQUE	51
Déchets	51
Energie	52
Forêts	53
Environnement	54
IMPRESSUM	56
NOTES	57

SERVICE DE L'EDILITE

Frédéric Clément	Eaux	079 549 48 70
Paul Munkiba	Déchets / Bâtiments	077 269 59 87
Carlos Vieira	Voirie	078 410 96 76

DEFIBRILLATEURS

4 défibrillateurs cardiaques sont à votre disposition sur le territoire communal :

Arconciel	Façade nord du bâtiment de l'administration communale, Place de l'Arche 1
Ependes	A l'extérieur du bâtiment communal, Au Village 4 Dans la grange du bâtiment sis à la rte de Sales 49
Senèdes	A l'extérieur du bâtiment situé à l'imp. de l'Etoile 5a

HORAIRES DECHETTERIES

Arconciel	mardi et jeudi de 17h00 à 19h00 samedi de 8h30 à 11h30
Ependes	mercredi de 17h00 à 19h00 samedi de 8h30 à 11h30



MOT DU CONSEIL COMMUNAL

Voilà plus de trois ans que la commune de Bois-d'Amont a pris ses marques au sein de notre région de la Haute-Sarine Rive droite, de la Sarine et du canton de Fribourg. Le rythme des séances et des dossiers est soutenu. Le Conseil communal fait le maximum pour piloter au mieux les nombreuses activités, avec le soutien du personnel communal et des membres des commissions communales.

Le Conseil communal est à la tâche pour pouvoir fournir à la population les besoins en infrastructures nécessaires, pour aujourd'hui mais aussi pour demain. Cela concerne notamment les domaines de l'eau, des routes et chemins, de la gestion des déchets, des écoles ou de la petite enfance. Le futur est par nature incertain, mais avec une population qui va s'accroître, avec des projets en cours de construction et en planification, il est nécessaire de réfléchir mais surtout d'agir au mieux pour ne pas se dire : « *Mince, on aurait dû faire ça, ou zut, on n'a pas pensé, ou pas osé* ». Nos prédécesseurs ont osé réaliser des infrastructures communales de grande ampleur, pour ne citer que le complexe communal à Arconciel avec ses espaces pour activités de service et ses 14 appartements, ou la halle polyvalente à Ependes. Ces installations servent les besoins de la commune et ses habitants encore aujourd'hui. Mais en 40 ans, la population globale de nos trois anciennes communes a augmenté de 1'000 habitants !

Pour pouvoir le faire, il faut avant tout une volonté politique, des moyens financiers et humains appropriés et également une gestion de l'aménagement du territoire volontariste. En effet, l'aménagement du territoire peut se révéler être un casse-tête et parfois bloquer des projets, avec une imbrication de procédures au niveau régional, cantonal et fédéral. Mais sans aménagement du territoire, aucun développement communal n'est possible. Et l'on peut se retrouver bien embêté si l'on pense disposer de surfaces intéressantes pour des besoins communaux, des zones d'activités ou encore de l'habitat, et qu'au final cela ne soit pas possible.

Parmi les dossiers menés depuis 2021, le Conseil communal a porté une attention particulière à différents sujets d'aménagement du territoire. Au niveau local avec les plans d'aménagement local, communal des énergies ou aménagement de détail, conditions *sine qua non* pour la réalisation de toute construction ; au niveau régional avec la mise en place du plan directeur régional de la Sarine et des nouveaux territoires d'urbanisation via l'association régionale de la Sarine. Sans une implication tangible, la commune ne ferait que subir, et même si les procédures sont longues et parfois fastidieuses, cela vaut la peine de s'y engager, d'acquérir des compétences, pour qu'au final, des succès soient possibles, qui permettent à la commune de se développer, de gagner en attractivité et d'être un lieu où il faut bon vivre.

Le vivre-ensemble est essentiel dans une société parfois gagnée par le chacun pour soi. Les rencontres entre les habitants, les promenades dans nos forêts ou sur les sentiers, les activités sportives, récréatives, de musique, de chant ou intergénérationnelles sont d'autant de moments précieux qui permettent de tisser du lien, d'être ensemble. Le Conseil communal porte un regard attentif aux diverses entités qui s'engagent pour mettre en valeur notre vie locale.

« *Seul on va plus vite, ensemble, on va plus loin* ». S'inspirant de ce proverbe africain, le Conseil communal inscrit son action avec conviction, transparence et écoute, en faveur des habitants, pour une commune vivante, accueillante et dynamique. Avec un peu d'avance, le Conseil communal vous souhaite un bon été à toutes et tous, de profiter des moments de partage et de notre belle nature.

Pour le Conseil communal
Alexandre Oberholzer, Conseiller



ASSEMBLEE COMMUNALE

Les citoyennes et citoyens de la commune de Bois-d'Amont sont convoqués en assemblée communale des comptes le

mardi 21 mai 2024 à 20.00 heures à la grande salle de l'Auberge des Trois Sapins à Arconciel

1. Approbation du **procès-verbal** de l'assemblée communale du budget du 4 décembre 2023 (il ne sera pas lu)
2. **Comptes 2023**
 - 2.1 **Comptes de résultat**
 - 2.2 **Comptes d'investissement**
 - 2.2.1 **Décompte d'investissement de l'acquisition du bâtiment « Au Village 18 » à Ependes**
 - 2.2.2 **Décompte d'investissement de la rénovation de l'Auberge du Château à Ependes**
 - 2.3 **Rapport de l'organe de révision**
 - 2.4 **Rapport de la commission financière**
 - 2.5 **Approbation**
3. **Modification du budget d'investissement 2024**
 - 3.1 **Approbation d'un investissement de CHF 135'000.- pour la création d'une canalisation d'eau usée et le remplacement de la canalisation d'eau claire dans le quartier Sur-le-Moulin à Arconciel**
 - 3.2 **Approbation d'un investissement de CHF 380'000.- pour l'installation de pavillons scolaires provisoires à proximité de l'école d'Ependes**
4. **Approbation du Règlement communal relatif à la taxe communale sur la plus-value**
5. **Renouvellement du mandat de l'organe de révision pour les exercices 2024 à 2026**
6. **Nomination d'un membre à la commission de l'aménagement du territoire**
7. **Informations et divers**

Les éventuels sujets de discussion ou questions que vous souhaiteriez aborder dans « les Divers » peuvent être transmis au Conseil communal avant l'assemblée par courriel à commune@bois-damont.ch.

Les documents se rapportant à l'ordre du jour sont consultables sur le site Internet **www.bois-damont.ch** et auprès du secrétariat communal dix jours avant l'assemblée, durant les heures d'ouverture.



2. Comptes 2023

Lors de l'assemblée communale du 5 décembre 2022, le Conseil communal avait présenté un budget 2023 présentant un excédent de charges de CHF 546'723.-, fondé sur des budgets d'associations intercommunales bien analysés, mais surtout sur des évaluations prudentes des revenus et d'importants remboursements d'impôts. Par la suite, avec l'envoi des demandes d'acomptes en juin 2023, le service des finances espérait un exercice légèrement meilleur s'il devait être soutenu par les impôts spéciaux particulièrement difficiles à anticiper. L'exercice 2023 clôt finalement avec des revenus fiscaux en hausse de près de CHF 310'000.-, des revenus financiers de plus de CHF 145'000.- et des revenus extraordinaires de CHF 45'958.-. Du côté des charges, elles sont globalement bien tenues, malgré une augmentation des coûts d'énergie et quelques entretiens supplémentaires réalisés sur certains bâtiments communaux.

L'évaluation des charges a été réalisée sans laisser une grande marge d'erreur et s'est avérée relativement proche de la réalité. Globalement, nous relevons que les chapitres induisant une part importante des charges communales sont bien maîtrisés et présentent des valeurs inférieures surtout dans le cadre de la santé, de la prévoyance sociale et même de la formation.

Malgré de nombreux remboursements portant sur l'exercice fiscal 2021, sa couverture partielle dans un budget prudent, la comptabilisation du produit financier de la vente de l'immeuble de l'Areinal et de nouveaux revenus issus des impôts spéciaux participent fortement au bon résultat de l'année.

2.1 Comptes de résultat

En comptabilisant un total des charges de CHF 11'116'329.- et un total des produits de CHF 11'306'967.-, l'exercice sous revue boucle donc avec un excédent de produits de CHF 190'638.-.

De manière générale et hormis les facteurs évoqués plus haut, les écarts les plus importants proviennent notamment d'éléments conjoncturels ou ne pouvant être budgétisés en septembre 2022. Leur comptabilisation n'a pas forcément d'effet sur le résultat, mais induit une certaine distorsion des valeurs analysées ci-dessous.

Vous trouverez ci-après le détail des comptes et du budget 2023 avec des explications concernant les écarts significatifs. Les tableaux détaillés (comptes d'exploitations, bilan et compte d'investissements ainsi que toutes les annexes aux comptes) sont disponibles sur le site Internet de la commune et à l'administration communale. Lors de l'assemblée communale du 21 mai 2024, des explications seront données sur les écarts les plus importants, les différences majeures avec les comptes 2022 et sur les conclusions données sur les comptes 2023 par le Conseil communal, la commission financière et l'organe de révision.

	Budget 2023		Comptes 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale	1'708'469.00	542'483.00	1'811'786.00	707'170.00

011/012 Législatif et exécutif

101'641.00	0.00	96'974.00	0.00
------------	------	-----------	------

- Augmentation des charges en lien avec les votations (succès du pré-affranchissement des bulletins et nombre de scrutins)
- Charges de l'exécutif légèrement inférieures à la prévision, réajustement et reclassification opérés sur la base de la charge de travail des deux premières années et ventilés sur les dicastères concernés
- Diminution des frais en lien avec le fonctionnement du Conseil communal, report de certains coûts sur les chapitres correspondants

021/022 Administration des finances et services généraux

911'591.00	56'850.00	886'131.00	137'310.00
------------	-----------	------------	------------

- Contrairement à ce qui avait été initialement prévu, engagements planifiés pas réalisés ; besoins importants en personnel de remplacement partiellement couverts par les assurances
- Nouvelle augmentation des frais de poursuites, par rapport au budget et à l'exercice précédent, mais remboursement proportionnel
- Développements complémentaires en lien avec l'eBill (facture électronique)
- Grande quantité de demandes de permis de construire avec refacturation correspondante
- Intégration des pertes sur créances et du croire selon normes MCH2
- Différence entre charges et produits inférieure de plus de 10% par rapport au budget

029 Immeubles administratifs

695'237.00	485'633.00	828'681.00	569'860.00
------------	------------	------------	------------

- Imputation interne du loyer de l'administration
- Importante augmentation des coûts de l'énergie, malgré des montants budgétisés supérieurs à la moyenne des cinq dernières années
- Application des nouveaux règlements d'adduction et d'épuration des eaux à l'ensemble des bâtiments et terrains communaux
- Entretien du complexe communal, dégâts d'eau dans l'un des appartements seulement partiellement remboursés par l'assurance et plusieurs résiliations de baux qui ont nécessité une intervention dans les appartements concernés
- Assujettissement des auberges communales à la TVA ; produits extraordinaires dus à la récupération de l'impôt préalable sur les travaux d'investissements des vingt dernières années
- Sur plusieurs bâtiments, dégâts dus à la grêle de septembre 2022 réparés en 2023 et couverts en grande partie par l'ECAB
- Rachat de l'inventaire à l'ancien tenancier de l'Auberge du Château selon contrat ; situation pas connue au moment de l'établissement du budget
- En vue de sa réouverture, réparation de différents appareils nécessaires à l'exploitation de l'Auberge du Château
- Règlement des dernières factures en lien avec les rénovations dans les abris PC d'Ependes
- Création d'une nouvelle salle de classe dans le bâtiment communal d'Ependes ; refacturation au cercle scolaire



1 Ordre et sécurité publics, défense

	123'786.00	78'830.00	549'973.00	418'801.00
--	------------	-----------	------------	------------

150 Service du feu

	117'339.00	78'830.00	299'990.00	175'506.00
--	------------	-----------	------------	------------

- Intégration du corps de sapeurs-pompiers au nouveau service de défense incendie régional
- Selon convention, reprise des véhicules pompiers au 1^{er} janvier 2023 à CHF 0.-, ce qui nous a contraint à passer un amortissement non planifié de CHF 191'303.- compensé en partie par un amortissement non planifié des subventions d'investissements de CHF 88'795.- avec pour incidence une charge supplémentaire de CHF 102'508.- dans ce chapitre

16 Défense

	6'447.00	0.00	249'983.00	243'294.00
--	----------	------	------------	------------

- Dissolution progressive de l'organe de conduite et adaptation de l'organisation régionale ; mise en place de points de rencontre d'urgence
- Dissolution de la réserve PC taxes compensatoires pour les locaux de protection civile de CHF 243'294.- et remboursement de ce même montant au Service de la sécurité civile et militaire

2 Formation

	4'107'894.00	908'735.00	4'176'239.00	963'794.00
--	--------------	------------	--------------	------------

211/212/213/214 Scolarité obligatoire

	2'504'996.00	0.00	2'468'312.00	0.00
--	--------------	------	--------------	------

- Relatif équilibre par rapport au budget, diminution de la participation communale aux cycles d'orientation et de celle en lien avec le cercle scolaire, mais légère augmentation de la participation communale aux dépenses cantonales
- Stabilité de la participation aux frais de logopédie
- Participation aux dépenses du conservatoire inférieure au budget

217 Bâtiments scolaires

	326'848.00	30'515.00	360'086.00	50'570.00
--	------------	-----------	------------	-----------

- Achat de matériel de nettoyage et d'entretien inférieur au budget
- Entretien globalement en ligne avec le budget
- Discussion avec la commune partenaire pour une meilleure répartition des frais en lien avec la gestion de l'ensemble des bâtiments scolaires
- Intégration du bâtiment « Au Village 18 » dans la comptabilité de la commune

218 Accueil extrascolaire

	324'140.00	259'963.00	399'961.00	310'844.00
--	------------	------------	------------	------------

- Accueil de plus d'enfants que planifié lors de l'établissement des budgets, surtout pour l'année scolaire 2024-2025, fréquentation en hausse de plus de 6%
- Ouvertures supplémentaires pour les repas de midi
- Engagement d'une nouvelle directrice et d'une nouvelle intervenante
- Adaptation des salaires du personnel

219 Cercle scolaire intercommunal		618'257.00		618'257.00		602'840.00		602'380.00
• Frais de transport en adéquation avec le budget								
• Renouvellement et acquisition de mobilier selon budget								
• Décision de mettre à jour le mobilier d'une salle de classe par année, dans la mesure du possible								

22/23 Ecoles spécialisées et formation professionnelle		333'653.00		0.00		345'040.00		0.00
• Augmentation de la participation communale au Service de la formation professionnelle fixée sur la base du nombre d'apprentis domiciliés dans la commune ou travaillant sur le territoire communal								

3 Culture, sport et loisirs

	356'122.00		88'435.00		319'437.00		100'154.00
--	------------	--	-----------	--	------------	--	------------

32 Culture		50'268.00		0.00		39'455.00		0.00
• Faible organisation de la part de la commune de manifestations publiques ou réceptions								

34 Sport et loisirs		305'854.00		88'435.00		279'983.00		100'154.00
• Augmentation importante des frais d'énergie et de combustible								
• Travaux d'entretien moins importants que planifiés dans le bâtiment de la halle polyvalente								
• Report de l'introduction de la nouvelle convention d'entretien du terrain de foot								

4 Santé

	948'906.00		11'000.00		924'208.00		11'050.00
--	------------	--	-----------	--	------------	--	-----------

41 Hôpitaux, établissements médico-sociaux		637'639.00		0.00		617'601.00		0.00
• Charges liées légèrement inférieures au budget								

42 Soins ambulatoires		297'917.00		0.00		296'322.00		0.00
• Charges liées correspondant au budget								

43 Prévention		13'350.00		11'000.00		10'071.00		11'050.00
---------------	--	-----------	--	-----------	--	-----------	--	-----------

49 Santé publique non mentionnée ailleurs		0.00		0.00		214.00		0.00
---	--	------	--	------	--	--------	--	------

5 Prévoyance sociale

	1'240'791.00		7'200.00		1'198'768.00		10'395.00
--	--------------	--	----------	--	--------------	--	-----------

51/52 Maladie et accident / Invalidité		644'537.00		0.00		639'542.00		0.00
• Relative stabilité de la participation communale aux institutions spécialisées sur la base des budgets donnés								

53 Vieillesse et survivants		0.00		2'000.00		805.00		2'041.00
-----------------------------	--	------	--	----------	--	--------	--	----------



54 Famille et jeunesse
 | 212'759.00 | 0.00 | 199'607.00 | 0.00

- Subventions accordées pour la garde d'enfants inférieures au budget
- Service des curatelles proche du budget, la seconde année de l'association boucle avec un excédent de charges de CHF 16'000.- dû à une importante rotation du personnel ; le comité de l'association comme le Conseil sont très attentifs à la situation

55 Chômage
 | 43'000.00 | 0.00 | 43'364.00 | 0.00

57 Aide sociale et domaine de l'asile
 | 340'495.00 | 5'200.00 | 315'450.00 | 8'354.00

- Diminution importante de la participation communale au SSHS (Service social de la Haute-Sarine), importants remboursements d'aides versées

6 Trafic et télécommunication

| 774'954.00 | 23'930.00 | 648'306.00 | 22'704.00

61 Circulation routière
 | 621'239.00 | 0.00 | 529'896.00 | 10'091.00

- Report de certains travaux d'entretien sur les routes communales
- Emploi moindre des services hivernaux en lien avec la météo
- Diminution du nombre de mandats donnés à des prestataires externes au privilège de compétences et forces de travail disponibles en interne
- Importantes réparations sur les véhicules en lien avec le retard de livraison du nouveau tracteur

62 Transports publics
 | 153'715.00 | 23'930.00 | 118'410.00 | 12'613.00

- Arrêt du programme d'abonnements journaliers des CFF

7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire

| 1'322'373.00 | 1'119'712.00 | 1'269'043.00 | 1'128'102.00

71 Approvisionnement en eau
 | 347'657.00 | 347'657.00 | 305'311.00 | 305'311.00

- Charges d'entretien en adéquation avec le budget
- Moins grande consommation d'eau que prévue (budget basé sur 2022)
- Pas d'encaissement de taxes de raccordement pour nouvelles constructions
- Attribution au fonds de maintien de la valeur des installations de CHF 87'966.- supérieure au budget

72 Traitement des eaux usées
 | 555'787.00 | 555'787.00 | 533'007.00 | 533'007.00

- Charges d'entretien nettement inférieures par rapport au budget, report de plusieurs interventions en raison de la mise en application des nouvelles réglementations en lien avec les espaces réservés aux eaux (ERE)
- Attribution au fonds de maintien de la valeur des installations de CHF 242'089.- supérieure au budget

73 Gestion des déchets		277'758.00		211'077.00		253'884.00		240'488.00
• Budget basé sur l'ancien règlement comme indiqué lors de l'assemblée								
• Gros effort dans la gestion des charges fixes, plus faibles que budgétisées								
• Frais de traitement des déchets au travers des bennes en adéquation avec le budget								
• Diminution de la part des déchets évacués par les bennes peu ou pas triées								
• Aucune attribution à la réserve liée au financement spécial de maintien de la valeur, couverture des charges à environ 95%								

741/771/790 Correction de cours d'eau, cimetières et aménagement du territoire		141'171.00		5'191.00		176'842.00		49'296.00
• Entretien des deux cimetières communaux en adéquation avec le budget								
• Participation à l'approbation du Plan d'aménagement local du secteur d'Ependes								

8 Economie publique

	59'240.00		51'513.00		51'490.00		43'836.00
--	-----------	--	-----------	--	-----------	--	-----------

81 Agriculture		30'083.00		22'356.00		30'010.00		22'356.00
• Amortissement selon budget des investissements en lien avec les voies de communication à vocation agricole								

82 Sylviculture		13'383.00		13'383.00		8'855.00		8'855.00
• Entretien du domaine forestier communal financé par la réserve correspondante								

84 Tourisme		15'774.00		15'774.00		12'624.00		12'624.00
• Entretien des infrastructures touristiques forestières communales financé par la réserve								

9 Finances et impôts

	44'641.00		7'308'615.00		357'717.00		7'900'961.00
--	-----------	--	--------------	--	------------	--	--------------

91 Impôts		36'641.00		6'227'531.00		162'405.00		6'663'191.00
• Ajustement des impôts sur le revenu et la fortune en tenant compte des statistiques et sur la base de méthodes prudentes								
• Décomptes inférieurs au budget pour certains dossiers de périodes antérieures, avec d'importants remboursements								
• Impôts sur les bénéfices et le capital des personnes morales plus élevés que planifiés								
• Augmentation des impôts spéciaux, non prévisible lors de l'établissement du budget								
• Impôt sur les successions inattendu								

93 Péréquation financière intercommunale		0.00		580'303.00		0.00		580'303.00
• Selon budget								



95 Part aux recettes sans affectation				
	4'000.00	155'000.00	3'985.00	159'409.00
• Résultat légèrement supérieur au budget				
96 Administration de la fortune et de la dette				
	4'000.00	10'550.00	688.00	162'819.00
• Intérêts sur les créances fiscales				
• Remboursement de la société coopérative de l'Areinal dans le cadre de la vente de l'immeuble à la route d'Ependes				
97 Redistributions				
	0.00	650.00	0.00	659.00
99 Postes non ventilables				
	0.00	334'581.00	0.00	334'581.00
• Prélèvement sur la réserve de réévaluation selon normes MCH2				

Total des charges

10'687'176.00	11'116'329.00
---------------	---------------

Total des produits

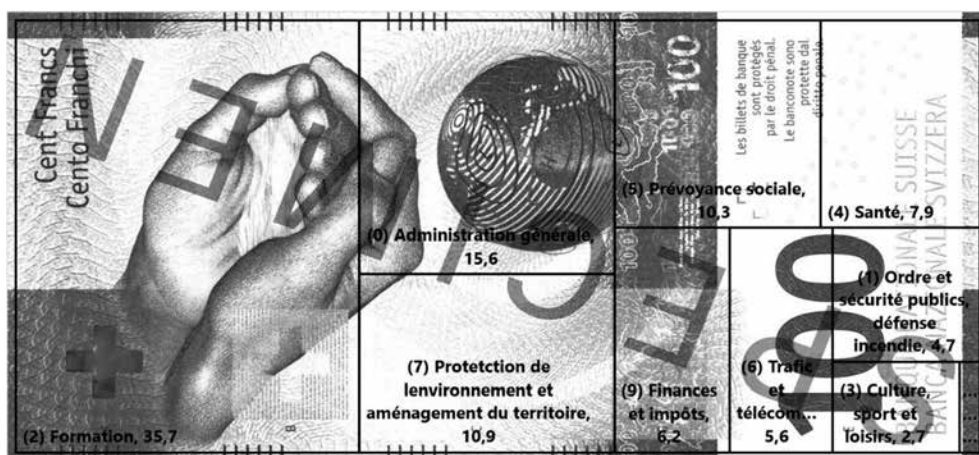
10'140'453.00	11'306'967.00
---------------	---------------

Excédent de charges

546'723.00

Excédent de produits

190'638.00



Part en % des dépenses communales selon comptes par fonctions

L'introduction du nouveau plan comptable MCH2 modifie la forme donnée aux comptes et aux budgets communaux, à savoir que ces derniers ne doivent plus être présentés exclusivement par chapitre (ou fonctions), mais par nature. Le résumé ci-dessous reprend cette forme avec quelques explications.

	Budget 2023		Comptes 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30 Charges de personnel				
	1'440'050.00	0.00	1'503'630.00	28'338.00
• Plusieurs changements dans l'organisation du personnel communal (départs, engagements, maternité, accident et remplacements) • Jetons de présences et vacations de l'exécutif supérieurs au budget étant donné l'importante charge de travail et les projets en cours				
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation				
	2'167'724.00	0.00	2'028'835.00	174'400.00
• Diminution des charges en lien avec l'acquisition de matériel • Forte augmentation des charges d'électricité, de chauffage et d'eau des bâtiments communaux • Globalement, entretiens sur immeubles moins importants que planifiés (env. -13% par rapport au budget 2023) ; travail important dans le cadre des appels d'offres et des soumissions • Rectifications sur créances trop prudentes, adaptées par l'organe de révision				
33 Amortissement du patrimoine administratif				
	888'002.00	0.00	1'063'557.00	0.00
• Charges de réévaluation • Cession du matériel roulant propriété du CSPi				
34 Charges financières				
	71'170.00	0.00	125'083.00	0.00
• Ajustement des amortissements et des charges financières • Escompte sur impôts plus important que budgétisé				
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux				
	272'498.00	0.00	338'040.00	51'617.00
• Attribution aux réserves de maintien de la valeur				
36 Charges de transfert				
	5'783'719.00	0.00	5'917'683.00	0.00
• Légère diminution globale des participations de la commune à des organisations supra-communales (CHF 109'330.-, soit 1.9%) • Comptabilisation du versement de la réserve « Fonds Protection civile » à l'Etat				
39 Imputations internes				
	64'013.00	0.00	61'317.00	0.00
• Selon budget				



40 Revenus fiscaux

	0.00	6'181'200.00	77'182.00	6'498'632.00
--	------	--------------	-----------	--------------

- Impôts directs sur personnes physiques légèrement supérieurs au budget, produits supplémentaires de CHF 24'448.-, soit 0.45%
- Impôts directs sur personnes morales supérieurs au budget, produits supplémentaires de CHF 65'574.-, soit 90.7%
- Impôts spéciaux (gains immobiliers, mutations, successions) supérieurs au budget de CHF 151'414.-

42 Taxes

	0.00	1'359'920.00	1'001.00	1'416'496.00
--	------	--------------	----------	--------------

- Taxes et émoluments selon budget (augmentation au chapitre fonctionnel dédié à la gestion des déchets étant donné que le budget 2023 avait été établi sans l'hypothèse de l'entrée en force du nouveau règlement au 1^{er} janvier 2023)
- Remboursements de tiers supérieurs aux valeurs planifiées

43 Revenus divers

	0.00	0.00	0.00	6'704.00
--	------	------	------	----------

- Autres revenus

44 Revenus financiers

	0.00	557'090.00	0.00	724'162.00
--	------	------------	------	------------

- Revenu non planifié lié à la vente de l'immeuble de la route d'Ependes par la société coopérative de l'Areinal

45 Prélèvement sur les fonds et financements spéciaux

	0.00	55'434.00	0.00	270'217.00
--	------	-----------	------	------------

- Dissolution de la réserve concernant les taxes compensatoires pour les locaux de protection civile de CHF 234'294.00
- Prélèvement sur la réserve du Fonds forestier correspondant aux dépenses liées au chapitre par fonctions

46 Revenus de transfert

	0.00	1'588'215.00	0.00	1'694'546.00
--	------	--------------	------	--------------

- Péréquation financière et subventions
- Participation et subventions d'autres communes et de l'Etat, principalement liées aux comptabilités internes comme pour le cercle scolaire et l'AES
- En augmentation par rapport au budget selon les charges imputables aux différents chapitres

48 Revenus extraordinaires

	0.00	334'581.00	0.00	380'539.00
--	------	------------	------	------------

- Revenus extraordinaires provenant de la récupération de l'impôt préalable sur les immeubles de restauration
- Prélèvement sur capitaux propres

49 Imputations internes

	0.00	64'013.00	0.00	61'317.00
--	------	-----------	------	-----------

- Selon budget

Total des charges

10'687'176.00	11'116'329.00
---------------	---------------

Total des revenus

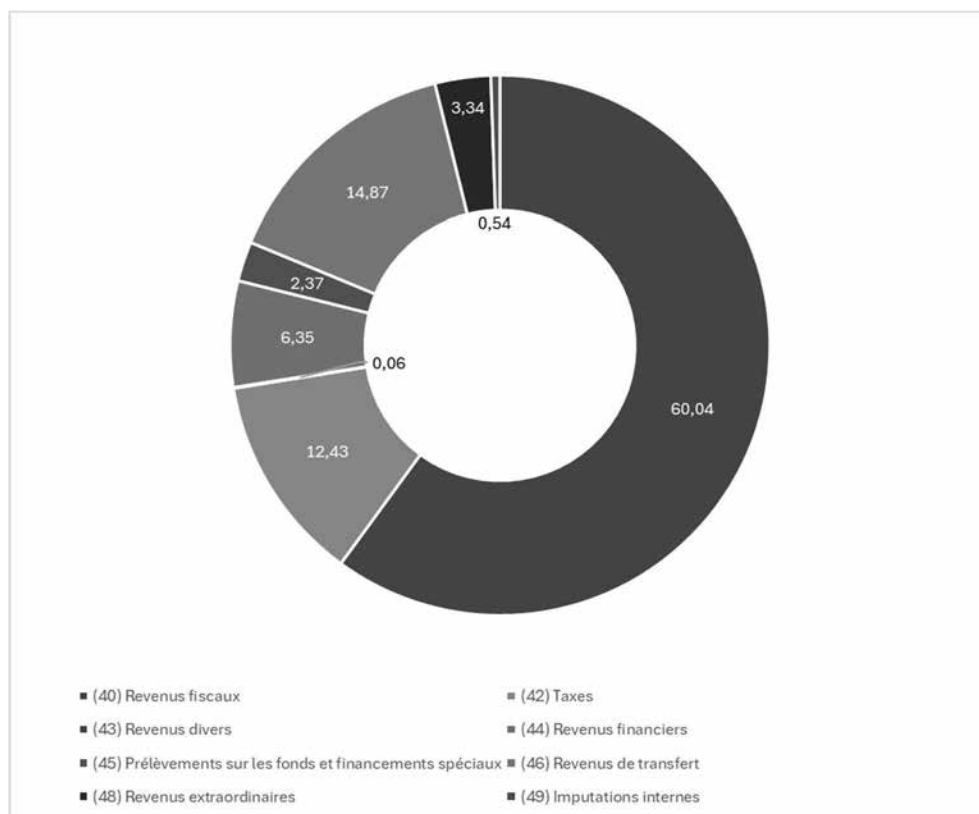
10'140'453.00	11'306'967.00
---------------	---------------

Excédent de charges

546'723.00

Excédent de produits

190'638.00



Globalement, les charges enregistrées lors de ce troisième exercice de la nouvelle commune de Bois-d'Amont sont supérieures de CHF 429'153.-, soit 4.02%. Cette augmentation est due pour une grande partie au remboursement de la réserve pour les locaux de la protection civile de CHF 243'294.- et de la reprise des véhicules du CSPi par l'ECAB par un amortissement non planifié de CHF 191'303.-. Les autres différences entre le budget et les comptes concernent les charges des immeubles communaux, principalement l'énergie. Le Conseil communal relève que dans l'ensemble les charges enregistrées dans les comptes 2023 sont bien tenues.

Du côté des produits, le Conseil communal constate avec satisfaction des revenus supérieurs à ceux escomptés, mais précise que ces éléments sont des estimations, car les montants ne seront réellement perçus que dans les années à venir, lorsque les décomptes auront tous été établis pour la période concernée. Il s'agit donc de procéder avec prudence à ces évaluations et dans tous les cas de ne pas prendre ceci pour argent comptant. La part des impôts spéciaux est une nouvelle fois importante. Elle est difficilement prévisible et dépend de facteurs externes comme

le nombre de transactions immobilières et les choix effectués par les nouveaux retraités dans le cadre de leur 2ème pilier par exemple. La perception d'impôts sur la fortune des personnes physiques continue sa progression et contribue également aux bons résultats de l'année. Bien que réévaluées chaque année, le Conseil se garde d'être trop optimiste et de réaliser des projections trop favorables. Il privilégie la prudence qui pourrait permettre de voir sereinement le développement de projets d'envergure sur le territoire communal.

Etant donné l'entrée en force au 1^{er} janvier 2020 de la nouvelle loi sur les finances communales et du règlement communal des finances, donc du nouveau modèle comptable MCH2, le Conseil communal n'a pu procéder à aucun amortissement supplémentaire, ni à la constitution ou à l'attribution de montants à certaines réserves. L'excédent de produits de l'exercice, soit CHF 190'638.-, est donc attribué aux résultats cumulés des années précédentes qui se montaient avant cet exercice à CHF 6'597'745.-. Il s'élève au 31 décembre 2023 à CHF 6'788'383.-.

Bilan

Les comptes présentés dans ce bulletin et lors de l'assemblée communale du 21 mai prochain sont en fait le résultat du troisième bouclage comptable pour la nouvelle commune de Bois-d'Amont. Le recul dont dispose le Conseil communal est relativement petit et rend le travail de planification plutôt ardu.

Ci-après les soldes des différentes rubriques du bilan :

	Solde au 31.12.2022	Solde au 31.12.2023
100 Disponible		
	4'670'503.00	3'730'511.00
101 Créances		
	3'667'348.00	3'020'905.00
104 Actifs de régularisation		
	290'236.00	371'412.00
107 Placements financiers		
	193'213.00	243'213.00
140 Immobilisations corporelles (patrimoine administratif)		
	18'093'067.00	19'238'058.00
142 Immobilisations incorporelles		
	185'511.00	142'046.00
145 Participations, capital social		
	72'240.00	72'240.00
ACTIFS		
	27'172'118.00	26'818'385.00

200 Engagements courants		
	545'370.00	229'095.00
201 Engagements financiers à court terme		
	66'372.00	116'372.00
204 Passifs de régularisation		
	528'490.00	488'675.00
206 Engagements financiers à long terme		
	9'685'661.00	9'765'755.00
208 Provisions à long terme		
	0.00	0.00
209 Engagements envers des fonds de capitaux tiers		
	636'348.00	390'692.00
290 Financements spéciaux enregistrés comme capital propre		
	5'680'442.00	5'963'485.00
291 Fonds		
	248'041.00	226'861.00
293 Préfinancements		
	507'000.00	507'000.00
295 Réserve liée au retraitement (MCH2)		
	2'676'649.00	2'342'067.00
299 Excédent/découvert du bilan		
	5'568'454.00	6'597'745.00
Résultat d'exploitation	1'029'291.00	190'638.00
PASSIFS		
	27'172'118.00	26'818'385.00

La somme du bilan s'élève à CHF 26'818'385.- au 31 décembre 2023. L'excédent du bilan (résultats cumulés des années précédentes) a été augmenté du résultat de notre compte de fonctionnement et atteint la somme de CHF 6'788'383.-.

Du côté de l'actif, le Conseil communal relève que les avoirs et disponibilités de la commune diminuent tel que prévu dans le budget en lien notamment avec les investissements réalisés (acquisition du bâtiment « Au Village 18 » par exemple). Le total des débiteurs ouverts pour l'exercice bouclé est conforme et ne subit pas de diminution importante. Le suivi de ces postes ouverts représente un gros travail, en particulier dans le cadre des impôts. Le Conseil communal observe un accroissement des dossiers pour lesquels il est nécessaire de procéder à des rappels, voire même de passer par les poursuites. Il regrette également que chaque

année des administrés quittent la commune en laissant derrière eux un arriéré parfois important.

Au travers des rubriques 140, la commune enregistre l'ensemble des investissements en cours ou terminés. On y observe notamment l'accroissement du compte en lien avec les travaux en cours qui enregistre tous les investissements devant être décomptés prochainement. Les amortissements du patrimoine administratif prévus par la loi sur les finances communales sont également enregistrés dans ces comptes.

Au passif, les capitaux de tiers (dettes à moyen et long terme) sont en diminution de près de CHF 471'700.- par une meilleure gestion des transitoires et surtout par le remboursement au Canton du fonds dédié à la protection civile. Le chapitre « Engagements financiers à long terme » augmente d'environ CHF 80'000.- tenant compte du financement de l'acquisition de l'immeuble « Au Village 18 » à Ependes et de l'amortissement financier d'autres dettes. Comme évoqué lors de la présentation du projet d'acquisition, celle-ci a été financée en partie par la reprise d'une hypothèque.

Sur la base des valeurs du bilan et en tenant compte de la population enregistrée au 31 décembre 2023, l'endettement total net par habitant se monte à environ CHF 1'081.-.

La réserve liée au retraitement et à la réévaluation des actifs s'élève à CHF 2'342'067.- ; nous disposons encore de sept ans pour l'utiliser selon les normes en vigueur. Comptablement, les subventions accordées pour les différents projets ont été ajoutés aux engagements financiers à long terme. Elles ont fait l'objet des amortissements contractuels. Ces engagements financiers sont tout à fait conformes aux décisions de l'Assemblée communale et représentent environ 36.40% du total du bilan.

En résumé, le Conseil communal qualifie le bilan de la commune de Bois-d'Amont de sain et équilibré.

2.2 Comptes d'investissement

Lors de la fusion des communes d'Arconciel, Ependes et Senèdes, plusieurs investissements en cours ont été repris et mis au budget. Depuis, nombreux autres travaux d'importances se sont ajoutés à cette liste. Avec les demandes de compléments budgétaires qui ont été nécessaires, la situation actuelle est la suivante :

	Dépenses approuvées		Comptes jusqu'au 31.12.2023	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0 Administration générale				
Arconciel, Complexe communal - Remplacement CAD actuel centre-village avec possibilité d'extension	120'000.00		34'238.00	
Ependes, Auberge du Château - Rénovation	340'000.00		354'952.00	
2 Formation				
Ependes - Bâtiment « Au Village 18 »	950'000.00		926'161.00	
3 Culture, Sport et Loisirs				
Ependes - Nouvelles infrastructures (études et analyses)	75'000.00		43'253.00	
6 Transports et communication				
Ependes - Aménagement chemin piétonnier route de Sales	200'000.00		148'569.00	
Ependes - Aménagement routier Pré du Château	60'000.00		0.00	
Remplacement véhicule édilité par 2 nouveaux	70'000.00		38'603.00	
Installation de bornes de recharge pour véhicules électriques	70'000.00		58'517.00	
Réfection route de Treyvaux	65'000.00		43'632.00	
7 Protection et aménagement de l'environnement				
Arconciel - Réparation conduite eau claire secteur Chenaillon	49'000.00		27'024.00	
Taxe de raccordement		25'000.00		33'489.00
Arconciel - Construction collecteur EC secteur Péloula	207'000.00		9'899.00	
Arconciel - Assainissement secteur La Dey - Le Pelleret, 2 ^{ème} partie	770'000.00		408'774.00	
Taxe de raccordement		25'000.00		91'402.00
Ependes - Déplacement du ruisseau du Russalet (art. 406 RF)	97'000.00		0.00	



8 Economie publique

Arconciel - Réfection chemins agricoles

	1'300'000.00	478'800.00	1'473'731.00	580'000.00
--	--------------	------------	--------------	------------

Extension chemin pedestre forêt de la Molleyre et mise en place de bancs

	75'000.00		157'573.00	94'182.00
--	-----------	--	------------	-----------

Total des charges

	4'448'000.00		3'724'926.00	
--	--------------	--	--------------	--

Total des revenus

		528'800.00		799'073.00
--	--	------------	--	------------

Investissement net

		3'919'200.00		2'925'853.00
--	--	--------------	--	--------------

Situation des investissements au 31 décembre 2023, présentant l'ensemble des investissements ouverts à ce jour et pour lesquels des travaux ou des dépenses ont été engagés. Ce tableau enregistre des opérations sur plusieurs années et ne se concentre pas sur 2023. Pour un état des mouvements enregistrés sur la période sous revue, veuillez vous référer aux annexes à disposition sur le site Internet communal et à l'administration.

Arconciel, Complexe communal - Remplacement CAD actuel

Ce projet est aujourd'hui dans une phase d'analyse et sera développé prochainement. Dans le cadre du crédit d'étude approuvé en décembre 2022, un mandat a été donné à la société GESA pour affiner le projet et présenter des propositions concrètes.

Ependes, Auberge du Château - Rénovation

Le compte d'investissement comprend la reprise de l'inventaire selon contrat de bail. Le décompte de l'investissement des travaux ne tient pas compte de ce montant et se trouve au point 2.2.2 ci-dessous.

Ependes - Aménagement chemin piétonnier route de Sales

Les travaux sont terminés, des décomptes d'échanges de terrains sont encore en cours, un décompte final sera présenté lors d'une prochaine assemblée.

Ependes - Aménagement routier Pré du Château

Le Conseil communal attend les résultats de différentes études et analyses concernant la gestion des eaux dans ce secteur pour prévoir et mettre en place un éventuel projet de réfection des routes concernées.

Remplacement d'un véhicule utilitaire par deux nouveaux

L'acquisition d'un VW Caddy a été faite en 2023. Le véhicule est aujourd'hui utilisé tous les jours de manière intensive. Pour le second, il a été privilégié d'aménager le pick-up plutôt que de le vendre. Le Conseil réfléchit encore à l'éventualité de mettre à disposition un véhicule supplémentaire. Un décompte sera présenté lors d'une assemblée ultérieure.

Installation de bornes de recharge pour véhicules électriques

Les bornes sont actuellement en service. Les dernières factures ayant été réglées en 2024, le décompte final sera présenté lors d'une prochaine assemblée communale.

Réfection de la route de Treyvaux dans les secteurs d'Arconciel et de Senèdes

Le projet est en cours. Des difficultés ont été rencontrées dans le cadre de l'aménagement de certains arrêts de bus devant être examinés sur le tronçon. Le bureau mandaté est en train de finaliser de nouvelles propositions et des contacts ont été entrepris par la commune de Treyvaux, partenaire dans ce projet, pour trouver des solutions.

Arconciel - Construction collecteur EC secteur Péloula

Les autorisations nécessaires à la réalisation de ce projet ont été obtenues durant l'année 2023. Le Conseil communal débutera les travaux plus ou moins simultanément aux aménagements techniques du quartier. Malheureusement, lors de la rédaction de ces lignes, le plan d'aménagement de détail n'a pas encore été définitivement approuvé par les services de l'Etat.

Arconciel - Assainissement des collecteurs du quartier de La Dey - Le Pelleret, 2ème partie

Le projet a été accepté lors des assemblées communales des 13 décembre 2021 et 5 décembre 2022 ; les travaux sont terminés et les derniers aménagements sont en cours de réalisation. Un décompte sera présenté lors d'une prochaine assemblée.

Arconciel - Réfection des chemins à vocation agricole

Le projet a été accepté en décembre 2019 et est aujourd'hui terminé. Le bureau d'ingénieur mandaté et les services cantonaux sont actuellement en train de finaliser les décomptes basés sur les éléments facturés. Le total des subventions ainsi que les parts incombant aux particuliers concernés seront calculés. Un décompte final sera présenté lors d'une prochaine assemblée.

Extension chemin pédestre forêt de la Molleyre

Le projet est aujourd'hui terminé, il reste encore quelques aspects formels à traiter. Un décompte final sera présenté lors d'une prochaine assemblée.

Décompte des investissements ci-dessus mis à part, le compte d'investissement 2023 pour la commune de Bois-d'Amont présente des investissements nets pour CHF 2'026'891.-, soit un total des dépenses de CHF 2'165'083.- et un total des recettes de CHF 138'192.-. L'ensemble des investissements planifiés pour l'année n'a pu être réalisé, terminé ou décompté. Ils ont été reportés au budget 2024 et seront entrepris dès que possible.

2.2.1 Décompte d'investissement de l'acquisition du bâtiment « Au Village 18 » à Ependes

L'augmentation démographique de notre commune pousse le Conseil communal à trouver rapidement des solutions pour répondre aux différents besoins de notre cercle scolaire. En mai 2023, la direction de l'école nous avait informés qu'avec l'arrivée de nombreux élèves en bas âge, il serait indispensable de trouver une salle supplémentaire pour accueillir les nouveaux élèves.

Les alternatives à court terme n'étant pas au pluriel, le Conseil avait investigué la possibilité de créer des salles de classe à proximité des sites actuels. Parallèlement à cela, la commune a eu connaissance de l'opportunité offerte par la mise sur le marché de l'immeuble « Au Village 18 » à Ependes. Tel qu'expliqué lors de l'assemblée communale de mai 2023, une étude de faisabilité avait démontré la possibilité de créer deux salles de classe dans les surfaces mises à disposition par le bâtiment existant. Il était également prévu d'inclure plusieurs salles pour la logopédie, autres services auxiliaires scolaires et cours d'appuis.

Lors de la présentation du projet et des différentes discussions, il avait été mentionné que l'achat de l'immeuble était pertinent même sans projet concret, scolaire ou non, partant que la commune devait pouvoir maîtriser cette zone centrale du village d'Ependes et disposer d'un maximum de flexibilité pour développer d'éventuels futurs projets, la commune étant déjà propriétaire de la halle polyvalente et de l'Auberge du Château attenantes.

La proposition formulée consistait à l'acquisition de l'immeuble pour un montant de CHF 900'000.- plus frais d'achat, soit environ CHF 950'000.-. Une promesse de vente et d'achat conditionnée à l'approbation par l'Assemblée communale avait été signée.

Le décompte de l'investissement intègre bel et bien le prix d'acquisition de CHF 900'000.- qui était connu au moment de son approbation par l'Assemblée. Les frais liés à cet achat totalisent finalement CHF 26'160.90. L'investissement pour l'acquisition de l'immeuble se monte donc à CHF 926'160.90, soit CHF 23'839.10 en-dessous du budget.

Comme prévu, la commune a repris un crédit hypothécaire s'élevant à ce jour à environ CHF 315'000.- et a financé le solde de l'acquisition avec ses liquidités.

De plus amples informations sur la suite du projet et l'évolution des analyses de faisabilité sera donnée lors de l'assemblée.

	Budget	Compte	Diff
Acquisition de l'immeuble	900'000.00 CHF	900'000.00 CHF	
Frais d'acquisition, étude de faisabilité	50'000.00 CHF	26'160.90 CHF	
Total	950'000.00 CHF	926'160.90 CHF	-2.5%

2.2.2 Décompte d'investissement de la rénovation de l'Auberge du Château à Ependes

L'Assemblée communale du 5 décembre 2022 a accepté un investissement de CHF 340'000.- pour la rénovation de l'Auberge du Château à Ependes. Les travaux envisagés s'élevaient à CHF 340'000.- et portaient principalement sur la réfection de la peinture, le renouvellement du mobilier, le changement des fenêtres de la rôtisserie, le remplacement des portes d'entrées (principale et terrasse) et le remplacement de la hotte de ventilation de la cuisine.

Le Conseil communal s'est adjoint les services du bureau 2BO Architecture SA pour ce chantier. Très vite, ce dernier a aidé le Conseil communal à mieux orienter ses priorités, notamment par l'ajout d'un WC pour personnes à mobilité réduite au rez-de-chaussée et par la mise aux normes du bâtiment, notamment en matière d'électricité et de protection incendie.

Il s'est également avéré que le changement des fenêtres de la rôtisserie uniquement ne faisait pas beaucoup de sens et qu'il valait mieux attendre une action de plus grande envergure, ce d'autant plus que, dans l'intervalle, la commune envisageait d'acquérir le bâtiment de l'ancien fitness « Au Village 18 ».

Les autres travaux annoncés initialement (réfection de la peinture, renouvellement du mobilier, remplacement des portes d'entrées et de la hotte de ventilation de la cuisine) ont été réalisés comme prévu.

Il convient en outre de préciser que le Conseil communal a décidé de soumettre les deux restaurants communaux à la TVA et ce rétroactivement au 1^{er} janvier 2023, ce qui permet de récupérer la TVA sur les travaux effectués, profitant ainsi au résultat de ce décompte.

Le compte d'investissement présente des charges pour CHF 331'739.70. L'investissement total est donc de CHF 8'260.30 en-dessous du budget.

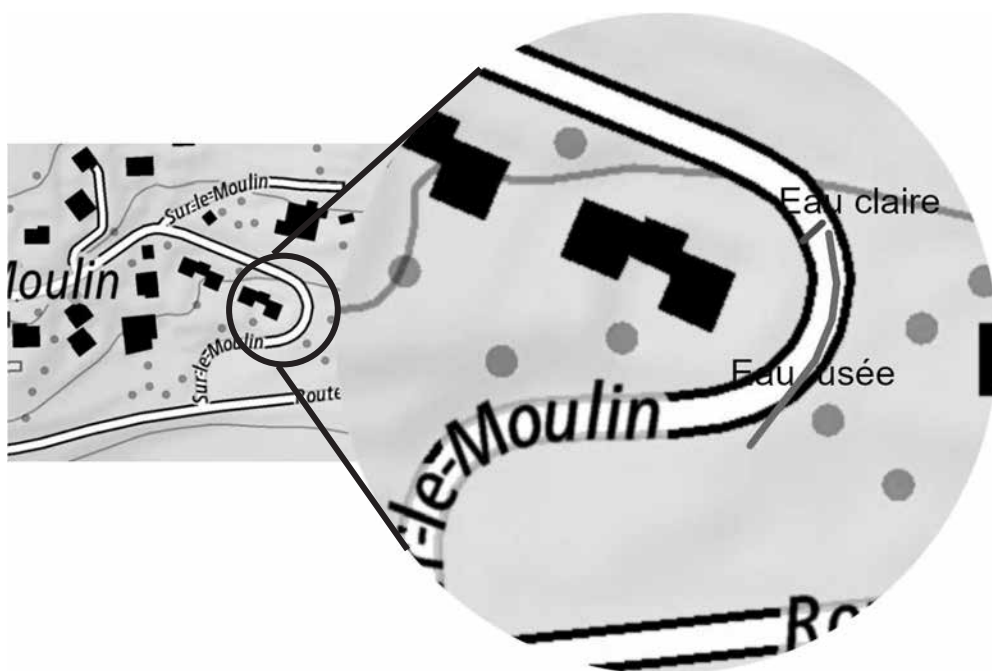
	Budget 2023	Travaux prévus	Travaux réalisés
Rénovation Auberge du Château (TTC)			
	340'000.00 CHF	340'000.00 CHF	356'338.20 CHF
TVA / Impôt préalable à récupérer			
			-24'598.50 CHF
Total			
	340'000.00 CHF	340'000.00 CHF	331'739.70 CHF

3. Modification du budget d'investissement 2024

Le budget d'investissement 2024 de la Commune de Bois-d'Amont a été approuvé à une quasi-unanimité par l'Assemblée communale le 4 décembre 2023. Depuis, et surtout dans le cadre de la planification des effectifs scolaires, plusieurs projets d'importance ont été identifiés. L'approbation de l'Assemblée pour les projets suivants sera demandée le 21 mai prochain.

3.1 Approbation d'un investissement de CHF 135'000.- pour la création d'une canalisation d'eau usée et le remplacement de la canalisation d'eau claire dans le quartier Sur-le-Moulin à Arconciel

Des canalisations d'eau usée et d'eau claire passent actuellement au travers d'une parcelle privée et sont en mauvais état. En prévision d'un développement immobilier futur et pour optimiser les raccordements des propriétaires privés, la commune souhaite mettre en place deux nouveaux points de raccordement et une nouvelle infrastructure sous la route communale. La nouvelle conduite d'eau usée mesurera environ 40m. La commune profitera de ces travaux pour changer la canalisation d'eau claire qui traverse la route. Cette canalisation est ancienne et contient beaucoup de calcaire. La nouvelle canalisation mesurera environ 10m. Ces deux nouvelles canalisations se raccorderont sur l'infrastructure communale existante (pas dessinée sur le plan ci-dessous).



À cet effet, le Conseil communal propose à l'Assemblée d'approuver un investissement de CHF 135'000.-.

Plan de financement

Coût estimé	CHF 135'000.-
Financement	Réserve

Charges financières

Amortissement dès 2025	1.25%, CHF 1'687.50
------------------------	---------------------

3.2 Approbation d'un investissement de CHF 380'000.- pour l'installation de pavillons scolaires provisoires à proximité de l'école d'Ependes

La commune a acquis le bâtiment situé « Au Village 18 » à Ependes (ancien fitness) avec l'idée de créer deux salles de classe dans le volume existant. Le Conseil communal s'est malheureusement heurté au préavis défavorable de la Commission cantonale des bâtiments scolaires, celle-ci estimant qu'il valait mieux appréhender de manière globale la réhabilitation des différents bâtiments que sont l'ancien fitness, la salle n° 2 et la halle de gym. Dans l'intervalle, ladite commission a conseillé au Conseil communal de fonctionner avec des pavillons scolaires provisoires. Le Conseil communal a pris acte de cette position et s'est mis au travail, dans le sens suggéré.

Selon les chiffres disponibles à l'heure d'éditer le bulletin, une nouvelle classe 3-8H ouvrira à la rentrée scolaire 2024-2025. Mais le nombre d'élèves définitif du cercle scolaire Bois-d'Amont – Ferpicloz pour la prochaine rentrée ne sera connu que le 15 mai prochain. Si à cette date l'ouverture d'une classe n'est pas nécessaire, la présente demande d'investissement sera annulée lors de l'assemblée communale. Dans le cas contraire, c'est-à-dire si l'ouverture d'une classe est maintenue, il conviendra de réagir rapidement.

En cas de refus définitif de la Commission cantonale des bâtiments scolaires d'installer une classe dans l'ancien fitness dans les prochaines semaines, nous n'aurons d'autre choix que d'installer des pavillons provisoires dans la cour d'école d'Ependes. C'est pourquoi nous soumettons à l'Assemblée communale un investissement de CHF 380'000.- correspondant à l'installation de pavillons scolaires provisoires pour deux salles de classe dans la cour d'école d'Ependes, et ce pour une durée de sept ans.

Plan de financement

Coût estimé	CHF 380'000.-
Financement	Liquidités

Charges financières

Amortissement dès 2025	14.28%, CHF 54'264.- (basé sur la durée d'utilisation)
------------------------	---



4. Approbation du Règlement communal relatif à la taxe communale sur la plus-value

Base légale

Le règlement communal relatif à la taxe communale sur la plus-value découle d'une obligation cantonale. Fin 2023, le Service cantonal de l'aménagement et des constructions du canton de Fribourg (SeCA) a informé les communes concernant les nouvelles dispositions légales liées avec la taxe sur la plus-value entrées en vigueur le 1^{er} octobre 2023.

Principe

La compensation des avantages majeurs résultant d'une mesure d'aménagement se fait par le biais d'une taxe sur la plus-value prélevée par le Canton. Par avantage majeur, on entend notamment l'augmentation de la valeur d'un bien-fonds, par exemple un changement d'affectation de la zone dans laquelle il est situé ou l'augmentation des possibilités de construire un bien-fonds en zone à bâtir.

Eléments demandés par le Canton

- La modification de la loi sur l'aménagement du territoire et des constructions (LATeC) permet désormais aux communes de prélever une taxe communale sur la plus-value liée à des mesures d'aménagement sur la base de la taxation cantonale.
- Le Conseil d'Etat a adopté les dispositions modifiant le règlement d'exécution de la LATeC (ReLATeC). L'une de ces dispositions exige que le règlement dont doivent se doter les communes définisse le taux de la taxe communale et l'affectation des montants obtenus de la part du Canton.
- **Le Canton continuera d'assumer toute la procédure de taxation, d'estimation et de perception, avec la différence qu'une partie du montant perçu sera versée aux communes qui se seront dotées d'un règlement communal.**
- Les nouvelles dispositions du ReLATeC entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2024.

Démarche de la commune

Le Conseil communal s'est basé sur le modèle de règlement fourni par le Canton, en choisissant une taxe communale de 25% du prélèvement cantonal, de même que les objets qui pourront être financés par la taxe communale. Il y a notamment les plans d'aménagement de détail, l'aménagement d'espaces publics, l'aménagement d'espaces verts et de loisirs ou les itinéraires de mobilité douce.

Comme l'entrée en vigueur de la réglementation cantonale est toute récente, il n'y a pas de retour d'expérience connu à ce jour pour les communes, afin d'évaluer les conséquences de la modification légale cantonale. Pour notre commune, cette disposition de la taxe – pour la partie communale – ne devrait pas intervenir avant la prochaine révision du plan d'aménagement local.

Ce règlement a été transmis pour examen préalable au Canton (SeCA et Service des communes) et à la Surveillance des prix qui n'ont pas de remarques à formuler. Le projet et les préavis ont également été transmis à la commission financière. Au moment de la rédaction du présent bulletin communal, nous n'avons pas encore reçu sa détermination.

Le Conseil communal recommande à l'Assemblée d'adopter ce règlement.



5. Renouvellement du mandat de l'organe de révision pour les exercices 2024 à 2026

Selon l'article 57 de la Loi sur les finances communales du 22 mars 2018 (LFCo), l'organe de révision est désigné par l'Assemblée communale pour assurer un contrôle externe de la comptabilité et des comptes. Il est proposé par la commission financière et est au bénéfice d'un mandat portant sur un à trois exercices, pouvant être renouvelé une ou plusieurs fois, mais pour une durée totale ne pouvant excéder six exercices.

Lors de l'assemblée communale du 31 mai 2021, la société BDO SA à Fribourg avait été nommée pour un premier mandat de trois ans. Ce mandat arrive à son terme à l'issue de l'exercice 2023. La commission financière a été consultée et propose de reconduire le mandat donné à la société BDO SA pour trois ans, pour les exercices 2024 à 2026.

6. Nomination d'un membre à la commission de l'aménagement du territoire

La commission de l'aménagement du territoire a été élue par l'Assemblée communale le 22 mars 2021 et est formée de neuf membres. Pour la législature 2021-2026, elle est composée de quatre citoyennes ou citoyens d'Arconciel, quatre citoyennes ou citoyens d'Ependes et d'une citoyenne ou d'un citoyen de Senèdes. La commission appuie le Conseil communal dans l'élaboration du plan d'aménagement local et l'application de celui-ci, mais également dans des projets d'importance. Elle est aussi un soutien pour des objets d'aménagement lors de consultations cantonales et régionales.

Après 13 ans au sein de la commission de l'aménagement du territoire, d'abord à Ependes puis à Bois-d'Amont, et à la suite des démarches concluantes de l'automne 2023 pour aboutir au plan d'aménagement local d'Ependes, Madame Isabelle Baiutti a décidé de quitter la commission et a présenté sa démission. Le Conseil communal remercie vivement Madame Isabelle Baiutti de son investissement et proposera à l'Assemblée de nommer un nouveau membre d'Ependes pour rejoindre cette commission.

ADMINISTRATION

FERMETURE ESTIVALE DU BUREAU COMMUNAL



Le bureau communal sera fermé du jeudi 1^{er} août au vendredi 16 août 2024 y compris.

Nous vous remercions de votre compréhension et vous souhaitons d'ores et déjà un bel été !

Votations et élections

Vote par correspondance

Dès la réception du matériel de vote, les citoyens peuvent exercer leur droit de vote par correspondance.

Les enveloppes sont préaffranchies. Vous pouvez donc glisser votre enveloppe de vote dans n'importe quelle boîte aux lettres postale, sans coller de timbre. Elle doit être postée au plus tard le vendredi précédant le scrutin, de manière à parvenir au bureau électoral avant la clôture du scrutin.

Les enveloppes-réponse peuvent également être déposées au secrétariat communal durant les heures d'ouverture ou en tout temps dans la boîte aux lettres communale jusqu'à l'ouverture du local de vote.

L'enveloppe-réponse doit être fermée et contenir la/les enveloppe/s de vote dûment remplie/s, ainsi que le certificat de capacité civique signé de la main de l'électeur, sous peine de nullité du vote (conformément à l'art. 18 al. 2 de la Loi du 6 avril 2001 sur l'exercice des droits politiques).

Rencontre avec les jeunes citoyens

Save the date !

Fidèle à la tradition et à son habitude, la commune de Bois d'Amont organisera, le **27 septembre 2024**, une rencontre entre le Conseil communal et les nouveaux jeunes citoyens. Tous les jeunes citoyens ayant 18 ans révolus en 2024 seront invités à une activité et un souper offerts par la commune.

Merci aux jeunes concernés de réserver d'ores et déjà cette date.



La commune de Bois-d'Amont est inscrite à la plateforme en ligne de factures électroniques (e-Facture). Il s'agit d'un mode de paiement sûr, rapide et pratique qui, en plus de tous ces avantages, permet à la commune de faire de grandes économies de papier et ainsi agir en faveur de l'environnement.

Dès le 1^{er} janvier 2023, la commune proposait à ses citoyens la possibilité de régler les factures diverses (déchets, eau/épuration, contribution immobilière, etc.) via cette plateforme. Depuis le début de cette année 2024, ce service est également disponible pour toutes les opérations en lien avec les impôts.

Nous vous invitons à vous inscrire, si ce n'est pas déjà fait, depuis votre E-banking en ajoutant les deux émetteurs Commune de Bois-d'Amont « factures diverses » et Commune de Bois-d'Amont « impôts » pour recevoir toutes vos factures, y compris les acomptes et décomptes d'impôts de manière électronique.

Affiliation à l'AVS / AI / APG

Les personnes suivantes ont l'obligation de cotiser :

- les étudiants à partir de 20 ans ;
- les personnes sans activité lucrative ;
- les travailleurs d'une entreprise familiale ne touchant aucun salaire en espèce ;
- les veuves et les veufs n'exerçant pas d'activité lucrative, et qui n'ont pas atteint l'âge de la retraite ;
- les personnes divorcées n'exerçant pas d'activité lucrative ;
- les personnes mariées dont le conjoint verse des cotisations qui n'atteignent pas le double de la cotisation annuelle minimale ;
- les conjoints des personnes retraitées qui n'ont pas encore atteint elles-mêmes l'âge de l'AVS ;
- les personnes qui prennent une retraite anticipée sont tenues de payer des cotisations pour personnes sans activité lucrative jusqu'à l'âge ordinaire de l'AVS.

Ces affiliations sont obligatoires et les années de cotisations manquantes diminuent considérablement le montant de la retraite.

Les formulaires peuvent être obtenus auprès de l'agence communale AVS, de la Caisse de compensation à Fribourg ou sur le site Internet www.caisseavsfr.ch.

Un point sur... Les mises à l'enquête

Modifications du Règlement d'exécution de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (ReLATEC)

L'arrivée des beaux jours coïncide souvent avec de nouvelles demandes de mise à l'enquête pour la construction ou l'installation d'objets de minime importance tels que des cabanons de jardin, pergolas, murs de soutènement ou piscines.

A la suite de la récente révision partielle du ReLATEC entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2024, nous souhaitons relever quelques modifications et rappeler certaines règles qui concernent directement ces demandes d'autorisation.

Art. 85 al. 1

¹ Sont soumis à l'obligation d'un **permis de construire selon la procédure simplifiée** :

- a) *(modifié)* **les murs de soutènement**, y compris les mouvements de terre qui sont liés à leur réalisation, les murs de clôture ainsi que les clôtures sous réserve de l'article 87 alinéa 1 lettre e2 chiffre 3 (qui dispense de permis sous certaines conditions) ;
- b1) *(nouveau)* **les transformations intérieures** qui ne sont pas susceptibles de porter atteinte à la stabilité de la structure porteuse d'un bâtiment ;
- d) *(modifié)* les installations de ventilation, de climatisation et de chauffage, y compris le **renouvellement de système de chauffage et/ou d'eau chaude sanitaire**, ainsi que les travaux qui y sont liés ;
- d1) *(nouveau)* **les infrastructures souterraines servant au raccordement des bâtiments** au réseau de distribution principal ;
- j) *(modifié)* **les autres constructions et installations de peu d'importance qui ne sont pas utilisées ni utilisables pour l'habitation et le travail**, telles qu'antennes de radio, abris pour petits animaux (poulaillers, clapiers...), garages, couverts à voitures ou places de stationnement, cabanes de jardin, bûchers, pergolas, couverts, jardins d'hiver non chauffés, biotopes, réservoirs de récupération d'eau de pluie, piscines et serres privées, sous réserve de l'article 87 alinéa 1 lettres b et e2 chiffres 1 et 2 (qui dispense de permis sous certaines conditions).

Art. 87 al. 1

¹ Ne sont **pas soumis à permis de construire** :

- b) *(modifié)* les petites installations annexes telles qu'antennes paraboliques, terrasses de jardin non couvertes, cheminées de jardin privées, installations privées de jeux pour enfants, **ainsi que les piscines à caractère saisonnier, démontées en fin de saison** ;
- b1) *(nouveau)* **les bornes de recharge pour véhicules électriques en relation avec une habitation individuelle** au sens des articles 55 et 56 ;
- e2) *(nouveau)* à l'intérieur de la zone à bâtir :
 - 1. **les bûchers, cabanons de jardin, réservoirs de récupération d'eau de pluie et serres privées** d'une emprise au sol maximale de 6 m² et d'une hauteur totale maximale de 2.50 m, pour autant qu'ils soient implantés à une distance du fonds voisin correspondant au minimum à la moitié de leur hauteur ;
 - 2. **les pergolas végétalisées** de 12 m² au maximum et d'une hauteur totale maximale de 2.50 m, pour autant qu'elles soient implantées à une distance du fonds voisin correspondant au minimum à la moitié de leur hauteur ;
 - 3. **les clôtures en treillis**.

Sont réservées d'éventuelles dispositions complémentaires fixées dans la réglementation du Plan d'aménagement local (règlement communal d'urbanisme) ou du Plan d'aménagement de détail. Ces derniers peuvent être consultés sur le site Internet de la commune.



Pour rappel, toutes demandes de permis ordinaires, simplifiées ou préalables doivent être saisies sur l'application **FRIAC** accessible via le site Internet de l'Etat de Fribourg (www.fr.ch/territoire-amenagement-et-constructions/permis-de-construire-et-autorisations/friac). Le service technique communal se tient à disposition des citoyennes et des citoyens pour établir la demande dans FRIAC, moyennent le paiement d'un émolument.



Du côté de la population

Nombre d'habitants

Au 31 décembre 2023, la commune de Bois-d'Amont comptait 2'376 habitants.



Nouveaux citoyen·ne·s

La commune souhaite une cordiale bienvenue aux nouveaux citoyen·ne·s !



Doyenne et doyen de la commune

Germaine Currat, née le 17.12.1923

Giovanni Baiutti, né le 02.02.1926



Naturalisations

Fernanda da Rocha Porteira, le 22.11.2023

Selene Porteira Rocha, le 22.11.2023



Toutes nos félicitations !

Mariages

Maëlys Rovetta et Alexandre Brial, le 14.09.2023

Kaziwa Lisa et Maxime Rotzetter, le 01.03.2024



Meilleurs vœux aux jeunes mariés !

Naissances

Elisa, née le 27.10.2023, fille de Louise Haas et Ludovic Humbert
Alejandro, né le 15.11.2023, fils de Malaée Brunel et José-Manuel Pereira
Anaïs, née le 24.11.2023, fille de Mélanie Brodard et Benoît Boschung
Evy, née le 12.12.2023, fille de Valérie et Yannis Orphanos
Jules, né le 27.12.2023, fils de Mégane Brügger et Raoul Vonlanthen
Arthur, né le 12.01.2024, fils de Camille Mauron et Alexandre Clément
Ewenn, né le 19.01.2024, fils de Kathleen et Samuel Pauchard
Aaron, né le 11.02.2024, fils de Heidi et Philippe Bapst-Aro
Aurélien, né le 18.02.2024, fils de Manon et Maxime Waeber
Agnès, née le 19.02.2024, fille de Carole et Gérald Kolly
Léon, né le 11.03.2024, fils de Lisa Quarticelli et David Aeby
Théa, née le 12.03.2024, fille de Emilie Jonin et Yves-Alain Charrière



Félicitations aux heureux parents !

Décès

Salvatore Circelli, décédé le 15.01.2024
André Zimmermann, décédé le 19.01.2024
Denis Brodard, décédé le 22.01.2024
Yolande Fluri, décédée le 25.01.2024
Yvette Büchel, décédée le 25.01.2024
Willy Gautschi, décédé le 28.01.2024
Nicolas Pauchard, décédé le 02.03.2024
Marcel Mauron, décédé le 10.04.2024



Sincères condoléances aux familles en deuil.



JUSTICE ET POLICE

Avis aux détenteurs et détentrices de chien(s)

Avec la modification de la loi cantonale sur la détention de chiens entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2024, d'une part, et l'arrivée des beaux jours synonyme d'activités en plein air et de culture des champs, d'autre part, le Conseil communal souhaite rappeler certaines règles aux détenteurs et détentrices de chien(s) :

Extraits de la loi cantonale du 2 novembre 2006 sur la détention des chiens (LDCh) (version entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024)

- Art. 28a ¹Les nouveaux détenteurs et nouvelles détentrices doivent suivre un cours théorique obligatoire avant la détention du chien.
²Tout chien nouvellement détenu est soumis à une évaluation pratique de conductibilité.
- Art. 35 ¹La personne qui détient un chien veille à satisfaire aux besoins de son animal, conformément aux prescriptions de la législation fédérale sur la protection des animaux.
²Elle éduque l'animal de façon à assurer la protection des personnes, des animaux et des choses et doit en tout temps l'avoir sous contrôle.
- Art. 36 Il est interdit :
- a) de provoquer un comportement agressif du chien ;
 - b) d'entraîner un chien à se suspendre par la gueule à un arbre ou à un autre support ;
 - c) d'incommoder des passants et des passantes avec un chien.
- Art. 37 Le détenteur ou la détentrice empêche son chien de salir le domaine public et de souiller les cultures et les pâturages. Il lui incombe de ramasser les déjections de son animal.
- Art. 38 Le détenteur ou la détentrice veille à ce que son chien ne porte pas préjudice aux exploitations agricoles, aux animaux de rente, aux animaux de compagnie ou à la faune et à la flore sauvages.

Extraits du règlement cantonal du 13 juin 2023 sur la détention des chiens (RDCh) (version entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024)

- Art. 24 ¹Toute personne ayant la responsabilité d'un chien veille à ce que celui-ci ne souille pas le domaine public et privé d'autrui.
²A défaut elle prendra toutes les mesures utiles pour rendre l'endroit propre.
- Art. 26 ¹Du 1^{er} avril au 15 juillet, les chiens doivent être tenus en laisse en forêt.
²Les prescriptions relatives aux réserves naturelles sont réservées.



Il est également renvoyé au règlement communal entré en vigueur le 25 février 2022 sur la détention et l'imposition des chiens, disponible sur notre site Internet.



Enfin, il est rappelé que si chacun est libre de se promener en forêt – sous réserve de dispositions particulières dans les zones de protection de la nature – il n'en va pas de même des prairies et des cultures, qui ne sont pas ouvertes au public, *a fortiori* en période de végétation.

Merci de prendre note de ce qui précède et bonnes balades estivales !



CULTURE, SPORT ET LOISIRS

Arconciacum

Du pain et des contes pour sauver le bourg médiéval

Une balade dans la forêt d'Arconciel suffit pour découvrir ce lieu enchanteur à préserver de l'usure du temps et des déprédations ! Une association œuvre en faveur du patrimoine archéologique et historique d'Arconciel et entend entreprendre des travaux pour sa sauvegarde.

Une récolte de fonds doit permettre des travaux pour la consolidation de ces vestiges, une démarche qui permet également la mise en lumière de ce patrimoine auprès du grand public.

Les Médiévales d'Arconciel ont reçu un bel accueil en 2023, viens nous soutenir cette année à la Journée du pain et des contes !

Intéressé·e·s à soutenir ou à devenir membre de notre association ? Visite notre site Internet www.arconciacum.ch.



Du pain et des contes en faveur du patrimoine d'Arconciel!

15 juin 2024 de 10h à 12h

Arconciacum propose une vente de pain au Four à pain et lève des fonds pour la sauvegarde de l'ancien bourg médiéval d'Arconciel. Participe et soutiens l'association!

Ta commande jusqu'au 10 juin:
Nom, prénom et nombre de livres à
info@arconciacum.ch



Reste "pétzer" un peu!
Aperitif offert!



Four à pain d'Arconciel
Pour CHF 6.- la livre, offre-toi un bon pain comme à l'époque!

Sauve ton vieux bourg!
Soutiens Arconciacum et préserve le patrimoine d'Arconciel!

Fournée de contes et légendes
Pour les grands et les petits, des histoires locales aux saveurs médiévales.



Calendrier 2024 des manifestations de Bois-d'Amont

08- 11.05.2024	Arconciel	Lutte – Fête cantonale fribourgeoise des espoirs Haute-Sarine	
18.05.2024	Arconciel	Fournée (à réserver 5 jours avant)	Le Pan dou Foua
25.05.2024		Sortie des aînés d'Arconciel	Jeunesse Arconciel
25.05.2024	Ependes	Fête villageoise	Jeunesse Ependes
25- 26.05.2024	Marly	5 ^{ème} Giron des musiques de la Sarine	
29.05.2024	Arconciel	Audition de l'Ecole de musique	Brass Band Bois-d'Amont
30.05.2024	Arconciel	Fête-Dieu	Paroisses Arconciel et Ependes
08- 09.06.2024	Corpataux	21 ^{ème} Fête cantonale des jeunes musiciens	
14.06.2024	Forêt du Bois d'Amont	Concert d'été	Brass Band Bois-d'Amont
15.06.2024	Arconciel	Fournée (à réserver 5 jours avant)	Le Pan dou Foua
21.06.2024	Ependes	Souper des bénévoles	Paroisses Arconciel et Ependes
31.07.2024		Festivités du 1 ^{er} août	Brass Band Bois-d'Amont
13.07.2024	Arconciel	Fournée pain mi-blanc	Ski-Club Ependes
09- 10.08.2024	Ependes	Nuit des étoiles – 40 ans de l'observatoire	Observatoire Ependes
24.08.2024	Ependes	Loto des aînés	Bois-d Amont Solidaire
25.08.2024	Arconciel	La Patronale	Paroisse Arconciel
12- 13.10.2024	Ependes	Bénichon	Bénichon du Bois d'Amont
12.10.2024	Arconciel	Fournée (à réserver 5 jours avant)	Le Pan dou Foua



19.10.2024	Ependes	Chemin des planètes – observation soleil après-midi et astronomie le soir	Observatoire Ependes
02.11.2024	Ependes	Avant-ski	Ski-Club Ependes
10.11.2024	Treyvaux	Confirmation	
16.11.2024	Ependes	Tournoi baby-foot	Jeunesse Ependes
23.11.2024		Concert d'automne	Brass Band Bois-d'Amont
30.11.2024	Ependes	Marché de Noël	
01.12.2024	Ependes	Loto des enfants	FSG Ependes
06- 08.12.2024	Bonnefontaine	Fête des Céciliennes	
08.12.2024	Arconciel	St-Nicolas	Jeunesse Arconciel
13- 14.12.2024	Bonnefontaine	Fête des Céciliennes	
14.12.2024	Arconciel	Goûter des engagés	Paroisse Arconciel et Ependes
15.12.2024	Ependes	Noël des aînés	Bois-d'Amont Solidaire
26- 27.12.2024	Ependes	Nuit des Rois Mages	Observatoire Ependes

Brass Band Bois-d'Amont Ecole de musique

Les musiciennes et musiciens ainsi que les élèves de l'Ecole de musique du Brass Band Bois-d'Amont ont le plaisir de vous inviter à venir les écouter lors de leurs prochaines prestations :

- Giron des musiques de la Sarine à Marly les 25 et 26 mai 2024
Le samedi, pièces de concours à 11h05 à l'église puis prestation en cantine à 12h30.
Le dimanche, concours de marche à 9h12, puis cortège dès 14h30.
- Audition de l'Ecole de musique le mercredi 29 mai 2024 à l'Auberge des Trois Sapins à Arconciel.
- Concert d'été le vendredi 14 juin 2024.

Toutes les informations quant à ces prestations seront disponibles sur le site Internet **www.bbba.ch**.

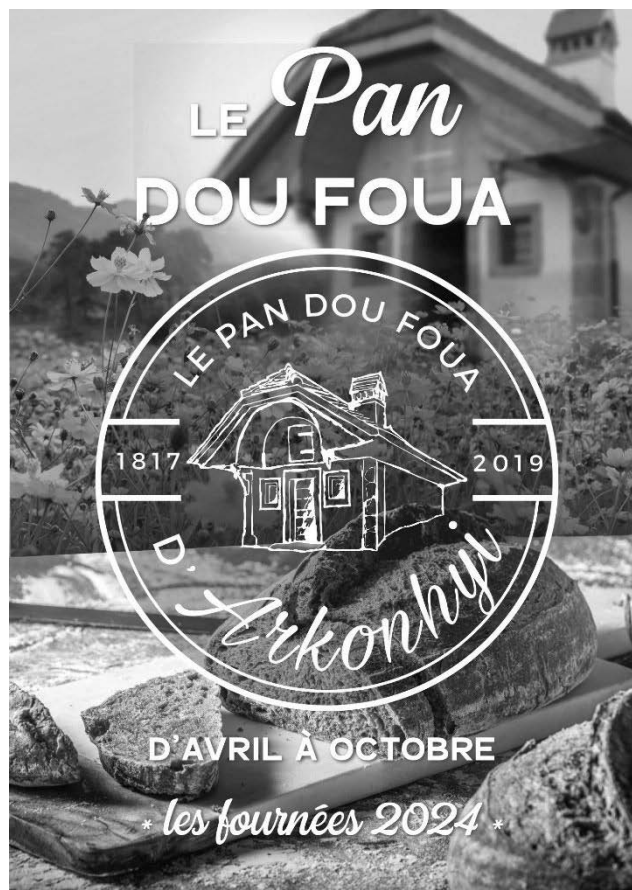
Image d'antan



Senèdes, du Sud-Ouest, 1977

© Bibliothèque cantonale et universitaire Fribourg. Collection de cartes postales.

Le four à pain



BULLETIN DE COMMANDE

Groupe Le Pan dou Foua

- 20 avril – Pain d'Arkonhyi
- 18 mai – Pain aux 5 céréales
- 13 juillet – Pain mi-blanc
- 12 octobre – La Kuchôla

Sur réservation – max. 2/foyer.
Env. 500g – CHF 7.-/pièce

Les bénéfices seront reversés à l'association AdO
www.association-ado.ch

1. Passez votre commande jusqu'à 5 jours avant la fournée
 - nom
 - prénom
 - nombre de pièces souhaitées (1 ou 2)

=> Par envoi du bulletin ci-contre
=> Par e-mail : lepandoufoua@gmail.com
=> Par téléphone : 079 437 65 79
2. Passez récupérer votre commande le jour de la fournée, au Four à Pain, entre 11h00 et 12h30.

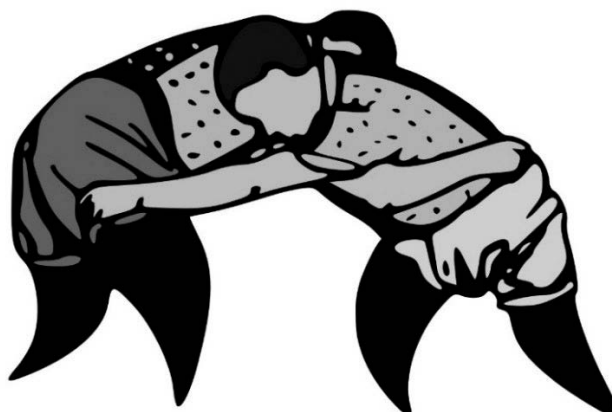
Fournées faites par des associations régionales

Ces fournées ne sont ni gérées ni vendues par le groupe

- 15 juin (association Arconciacum)
- 7 septembre (groupement des Femmes)

 [#lepandoufouadarkonhyi](https://www.instagram.com/lepandoufouadarkonhyi)

Fête cantonale fribourgeoise des espoirs



Haute-Sarine 2024 8-11 mai

L'événement de l'année dans notre commune !

Mercredi

Grand loto au Mouret (20h)

Jeudi

Fête cantonale de lutte des espoirs à Arconciel

220 jeunes lutteurs du canton et invités combattront sportivement

Ambiance conviviale, animations et restauration à midi

Samedi

Fête du 100^{ème} du club de Haute-Sarine à Arconciel

Marché artisanal (dès 10h)

Ferme des petits animaux

Château gonflable

Brass Band Bois-d'Amont (11h)

Loto-beuzes

Lancer de la pierre d'Ergenzach

Initiation à la lutte (15h)

Démonstration de lutte par Benjamin Gapany et Romain Collaud
(16h)

Animation par les Trèna-tsôthè

Restauration

Samedi soir

Soirée folklorique avec les BKNS (Blaskapelle Nord-Süd)

Ambiance folle, restauration, bars jusqu'à 3h



Toutes les infos sur haute-sarine2024.ch

22 CURIOSITÉS TOURISTIQUES DU DISTRICT À VISITER!



Dans le cadre des 125 ans de son association, Fribourg Tourisme et Région propose à la population de partir à la découverte d'une vingtaine de partenaires qui, dans le cadre de leurs activités, sont directement ou indirectement des protagonistes de l'industrie touristique.

Hôtels, musées, artisans, restaurants, acteurs du loisir, de la formation, de la gastronomie, lieux patrimoniaux et/ou originaux: tous vous ouvriront leurs portes à l'occasion d'une visite guidée, un jeudi soir de l'année (avec des exceptions *). Offertes par Fribourg Tourisme et Région, ces visites sont gratuites. Toutefois, les inscriptions sont obligatoires, et les places limitées.

Inscriptions sur fribourgtourisme.ch/125
ou info@fribourgtourisme.ch

Emboîtez le pas de tous ces acteurs, et suivez les guides !

DATE DATUM	VISITE FÜHRUNG	DÉBUT START	DURÉE DAUER	LANGUE SPRACHE
06.06.24	Randonnée guidée dans les Préalpes / Geführte Wanderung in den Voralpen (Le Mouret)	17:30	3h	II II
12.06.24*	Institut agricole de Grangeneuve / Landwirtschaftliches Institut Grangeneuve	18:00	1h30	II II
13.06.24	Institut agricole de Grangeneuve / Landwirtschaftliches Institut Grangeneuve	18:00	1h30	II II
20.06.24	Les Chemins de Fer du Kaeserberg (Granges-Paccot)	17:30	1h30-2h	II II
27.06.24	Résidence hôtelière et brasserie artisanale de la Croix-Blanche (Posieux)	17:00	1h30	II II
04.07.24	Musée d'Art et d'Histoire de Fribourg (exposition des 200 ans)	18:00	1h	II II
11.07.24	Aérodrome d'Ecuvillens	18:00	1h30	II II
18.07.24	Résidence Le Manoir et Chemin du Travail (Givisiez)	18:00	1h	II II
25.07.24	Domaine Notre-Dame (Villars-sur-Glâne)	18:00	1h	II II
08.08.24	Barrage de Schiffenen / Staumauer Schiffenen	10:00	1h30	II II
08.08.24	Barrage de Rossens / Staumauer Rossens	15:00	1h30	II II
22.08.24	Sellerie-Fonderie Roulin / Sattlerei Giesserei Roulin (Treyvaux)	14:00	2h	II II
22.08.24	Museum für Kunst und Geschichte (Ausstellung 200 Jahre des Museums)	18:00	1h	II II
05.09.24	Fri-Son (Fribourg)	18:00	1h-1h30	II II
19.09.24	CFPS - Château de Seedorf	18:00	1h	II II
26.09.24	Marly Innovation Center	18:00	1h45	II II
03.10.24	Espace Jean-Tinguely & Niki de St-Phalle (Fribourg)	18:00	1h	II II
10.10.24	Peter Fink, artisan potier / Topfer (Ependes)	18:00	1h15	II II
24.10.24	Observatoire d'Ependes / Sternwarte Ependes	20:00	1h30	II II
07.11.24	Château de la Grande Riedera (Le Mouret)	17:30	1h30	II II
14.11.24	Hôtel Cantonal (Fribourg)	18:00	1h	II II
21.11.24	Usine de Chocolat Villars (Fribourg)	18:00	1h30-2h	II II
28.11.24	Charpente et cloches de la Cathédrale St-Nicolas (Fribourg) Dachstock und Glocken der Kathedrale St. Nikolaus (Freiburg)	18:00	2h	II II
12.12.24	Centre de congrès et de loisirs Forum Fribourg (Granges-Paccot)	18:00	1h30	II II

Partenaire officiel des 125 ans
de Fribourg Tourisme et Région



Pl. Jean-Tinguely 1
CH-1701 Fribourg

Info : +41 26 350 11 11
info@fribourgtourisme.ch
www.fribourgtourisme.ch



SOCIAL

Petite enfance

Crèche Capucine

La crèche Capucine avait la possibilité d'accueillir 31 enfants dans trois groupes jusqu'au 31 mars 2024. Le beau succès de la crèche a nécessité l'ouverture d'un groupe supplémentaire à Treyvaux. A partir du 1^{er} avril 2024, un appartement à côté de celui déjà occupé par la crèche peut accueillir 11 enfants supplémentaires, ce qui donne maintenant la possibilité d'accueillir un total de 42 enfants.

Le Mouret – Route de la Voos 4	une nurserie de 8 enfants et une garderie de 12 enfants
Treyvaux – Le Pré-de-la-Maison 11	deux groupes de 11 enfants multi-âges, dont 7 grands et 4 petits par groupe
Contact	026 413 09 19 info@crechecapucine.ch

Famiya – service de garde d'enfants

Vous êtes à la recherche d'une place de garde pour votre enfant ? Une alternative à l'accueil collectif en crèche ? Famiya propose des accueillant·e·s qui ouvrent leur milieu familial. Inscrivez votre enfant chez info@famiya.ch.

Vous êtes à la recherche d'un nouveau défi professionnel ? Pourquoi ne pas devenir accueillant·e familial·e ? C'est un emploi de la petite enfance que vous exercerez à votre domicile où vous pourrez bénéficier d'une bonne formation. N'hésitez pas à envoyer votre candidature à info@famiya.ch.

Label « Commune solidaire »

Le 16 janvier 2024, une délégation de Fribourg-Solidaire a remis à notre commune le label « Commune solidaire ». Bois-d'Amont fait partie des 20 communes partenaires qui soutiennent financièrement Fribourg-Solidaire où 36 associations membres tentent de répondre aux besoins exprimés par les populations fragilisées en Afrique, en Amérique Latine et en Asie. Une vingtaine de projets par année sont présentés à cette Fédération fribourgeoise de coopération internationale.

www.fribourg-solidaire.ch

Sortir de la spirale de l'endettement et accéder à une meilleure alimentation

Bénin



Pont Universel soutient la création et l'organisation de 11 groupements de solidarité de femmes et 8 groupements mixtes. Ces groupes sont composés principalement de femmes issues de diverses familles, qui se rassemblent pour se soutenir mutuellement, identifier les problèmes les plus importants et réaliser de petits projets avec leurs propres ressources

Après 2 ans de dialogues et d'accompagnement, les membres de ces groupements comprennent la nature des pertes de récoltes et du cercle vicieux de l'endettement qui touche la plupart des foyers. Des propositions de solutions aux problèmes de malnutrition ont été émises suite à l'analyse de leur situation de vie.

Les hommes sont aussi maintenant impliqués dans ces questions.

Ensemble, ils ont réalisé des activités agricoles communes : maraîchage, transformation de riz et de karité.

Les autorités traditionnelles locales et la mairie apportent leur soutien aux groupements pour leurs activités.

Particularité et Prochaine étape

Ce projet est un projet non assistantiel basé principalement sur la mobilisation des ressources au sein des Groupements de Solidarité à travers un accompagnement. Pour les années 2024 à 2026, les membres ont décidé d'une priorité: passer de l'agriculture conventionnelle à l'agroécologie qui permettra de produire une nourriture saine, équilibrée et suffisante pour les familles et les enfants.



Chaque contribution nous permet de renforcer les projets de nos membres
Avec 1 franc par an par habitant, c'est possible



Fribourg-Solidaire, la fédération fribourgeoise de coopération au développement cofinance ce projet

Fribourg-Solidaire, c'est:

Des projets de qualité: chaque projet est analysé par les expert-es de la commission technique selon de stricts critères.

Des résultats tangibles: les rapports financiers et opérationnels de chaque projet sont analysés.

Transparence: Fribourg-Solidaire rend compte de l'utilisation des fonds publics investis, informe du déroulement et des résultats des projets en toute transparence.

www.fribourg-solidaire.ch

SENIORS

Service social communal Bois-d'Amont Solidaire

Livraison des commissions à domicile

Les seniors ou les personnes momentanément atteintes dans leur santé ou mobilité ont la possibilité de commander leurs commissions auprès du magasin Denner à Ependes.

Les commandes peuvent être faites du lundi au jeudi, sauf les jours fériés. Elles doivent être passées la veille jusqu'au plus tard à 16h00 pour le jour suivant. Les achats doivent s'élever à minimum CHF 50.- et doivent être réglés par paiement comptant ou par Twint. L'achat de tabac et d'alcool n'est pas compris dans ce montant minimum.

Les frais de livraison s'élèvent à CHF 4.- pour l'ensemble de la commune.

Pour passer commande, prière de contacter « Marché Clément SA », par email de préférence, à olivier@boucherieclement.ch, ou par téléphone au 026 413 25 25. Prière de laisser un numéro de téléphone afin que le magasin Denner puisse communiquer l'heure de la livraison.

Ramassage des déchets à domicile

Ce service concerne les objets suivants :

- déchets recyclables : déchets de plastique, de verre, de papier et de métal ;
- déchets à la compacteuse : les frais d'élimination sont à la charge du demandeur ; dès lors, la carte de la compacteuse doit être remise à l'employé communal lors de son passage.

Le ramassage a lieu le premier mercredi de chaque mois de 14h00 à 16h00.

Il s'adresse exclusivement aux personnes âgées ou à mobilité réduite, sans famille proche pouvant aider et sans voiture.

Comment bénéficier de cette prestation ?

Les personnes intéressées par ce service et remplissant les conditions peuvent s'inscrire auprès du bureau communal où la demande sera étudiée.

Repas livrés à domicile

Les seniors ou les personnes momentanément atteintes dans leur santé ou mobilité ont la possibilité de commander des repas à domicile auprès de la Boucherie Clément à Ependes. Les menus sont à commander la veille pour le jour suivant. Pour les menus du week-end, les commandes se font le vendredi à 12h00 au plus tard. Les menus doivent être réchauffés 3-4 minutes au micro-ondes ou 20 minutes au four à 120 degrés.

Le prix du menu est de CHF 9.90 et de CHF 11.90 avec une soupe ou une salade. Une subvention communale de CHF 2.- est accordée. Les personnes pouvant bénéficier de la subvention doivent s'adresser à la commune, laquelle transmettra leurs coordonnées à la Boucherie Clément.

Pour passer la commande, prière de contacter « Marché Clément SA » par téléphone au 026 413 25 25 ou par email à olivier@boucherieclement.ch.

Repas pris dans les restaurants communaux

Les seniors ou les personnes momentanément atteintes dans leur santé et pour qui cela est difficile de se faire à manger peuvent consommer le menu du jour dans l'un des deux restaurants de la commune de Bois-d'Amont.

Les 10 premiers menus sont à payer au restaurant et le 11^{ème} est offert par la commune. Pour bénéficier de cette subvention communale, les personnes concernées devront se procurer une carte de fidélité auprès de l'administration communale à Arconciel.

Auberge des Trois Sapins, Arconciel
Auberge du Château, Ependes

026 413 11 25
026 413 13 00

Table conviviale dans les restaurants communaux le vendredi midi

A partir de janvier 2024, une table conviviale est mise à disposition pour tous les citoyens, citoyennes dans les deux restaurants de la commune le vendredi midi. La proposition du menu sera la même dans les deux restaurants. Le menu sera composé d'une petite entrée et du plat principal au prix de CHF 18.-. Les personnes intéressées sont priées de réserver le jeudi.

Auberge des Trois Sapins, Arconciel
Auberge du Château, Ependes

026 413 11 25
026 413 13 00



Service d'aide informatique proposé par la Société de jeunesse d'Ependes

Plusieurs services d'assistance informatique et technique sont proposés à domicile :

Téléphone portable

Si vous avez des questions ou des problèmes avec votre téléphone.

Ordinateur

Si vous rencontrez des difficultés en utilisant un ordinateur, une boîte mail ou juste un besoin d'informations concernant les outils informatiques ou la navigation sur Internet.

Télévision

Si vous avez de la peine à prendre en main votre télévision ou votre WIFI.

Sensibilisation aux dangers

Si pour vous naviguer sur Internet ou recevoir des emails litigieux est difficile à distinguer.

Les services sont proposés au tarif horaire de CHF 25.- la première heure, puis de CHF 15.- les suivantes. Les frais de déplacement ne sont pas facturés. Pour les seniors de la commune de Bois-d'Amont, une subvention communale de CHF 5.- par intervention est accordée.

Demande de service d'assistance par email à aide.informatique.ba@gmail.com ou par téléphone au 026 564 23 38.

Loto des aînés sur invitation

Par le biais de la commission de Bois-d'Amont Solidaire et avec le soutien des sociétés de jeunesse d'Arconciel et d'Ependes, les seniors de la commune sont invités avec grand plaisir au loto des aînés qui se déroulera le **samedi 24 août 2024 à 14h00 à la halle polyvalente d'Ependes**.

Promenades à pied pour les aînés

Des promenades à pied ont lieu durant toute l'année au départ d'Arconciel et d'Ependes. Ces marches d'une durée d'environ une heure et trente minutes sont accessibles à tous et adaptées au rythme des participants. Elles ne sont cependant plus accompagnées.

Départ Arconciel	2 ^{ème} mardi de chaque mois : rendez-vous à 14h00 au parking de l'administration communale
Départ Ependes	4 ^{ème} mardi de chaque mois : rendez-vous à 14h00 au parking communal (à côté du magasin Denner)

Club des aînés

Les aînés sont invités à participer aux après-midis cartes qui ont lieu les 1^{ers} et 3^{èmes} jeudis de chaque mois à l'Auberge des Trois Sapins à Arconciel.
Une participation de CHF 5.- est demandée à chaque participant.

Responsables :

Isabelle Python
Jacqueline Allred
Françoise Castella

026 413 44 89
026 413 23 93
026 413 27 35

Gym des aînés

Vous avez plus de 60 ans et aimez bouger, vous maintenir en forme (exercices gymniques, équilibre, coordination, danse et jeux, etc.) ?
Rejoignez le groupe tous les mercredis à 15h00, soit à Ependes, soit à Praroman.

Pour tout renseignement :

Gisèle Risse, monitrice

026 413 32 15
079 511 27 62

FFR – Fédération Fribourgeoise des retraités

La Fédération Fribourgeoise des Retraités constitue un partenaire de qualité, susceptible de représenter efficacement ses membres et défendre utilement les intérêts des aînés dans le canton.

Pour une demande d'adhésion ou connaître les activités annuelles :

www.ffr-sarine.ch

026 322 10 34 / 026 475 52 13

Aide et soins pour les seniors

Réseau Santé Sarine / Centre de coordination

Un guichet unique est à la disposition des personnes âgées et de leurs proches. Il réceptionne les demandes afin d'orienter chacun vers l'offre la plus adaptée à ses besoins.

Le Centre de coordination du Réseau santé de la Sarine (RSS) a pour objectif de coordonner le plus efficacement possible les différentes prestations destinées aux personnes âgées de notre district (EMS, Aides et soins à domicile, Indemnités forfaitaires). Il facilite grandement l'accès des personnes âgées et de leur famille aux prestations du RSS et des EMS du district. Il assure également le lien entre les hôpitaux, les cliniques, les médecins, les partenaires médico-sociaux et les EMS et permet ainsi d'avoir une vision globale dans tout le district.

RSS – Centre de coordination
Le Quadrant
Rue St-Nicolas-de-Flüe 2
1700 Fribourg
026 425 55 25
admission@santesarine.ch

Réseau Santé Sarine / Service d'aide et de soins à domicile

Vous sortez de l'hôpital et n'arrivez pas à assumer vos courses, votre ménage, etc. ? Malade ou accidenté, vous avez besoin de soutien à domicile ? Vous désirez rester dans votre environnement habituel mais avez besoin de soins infirmiers réguliers ? Le Service d'aide et de soins à domicile est là pour vous aider.

RSS – Service d'aide et de soins à domicile
Antenne 2 (pour Bois-d'Amont)
Chemin des Epinettes 6b
1723 Marly
026 425 55 25
antenne2@santesarine.ch

Foyers de jour

Foyer du Gibloux
Route du Levant 4
1726 Farvagny
026 411 81 59
info@homedugibloux.ch

Foyer de jour de la Sarine
Impasse Pré-Henry 8
1752 Villars-sur-Glâne
026 422 57 46
foyer.dejour@santesarine.ch



Pro Senectute Fribourg

Pro Senectute est une fondation privée reconnue d'utilité publique qui offre des prestations individuelles aux personnes de plus de 60 ans domiciliées dans le canton ainsi qu'aux institutions partenaires du réseau médico-social.

Les actions de Pro Senectute :

- agir pour maintenir une qualité de vie digne et pour contribuer à l'indépendance des personnes
- promouvoir l'intégration dans la société
- prendre des mesures préventives
- offrir des conseils, des accompagnements
- stimuler les initiatives appuyant l'entraide et les efforts personnels

Pro Senectute Fribourg
Passage du Cardinal 18
1700 Fribourg
026 347 12 40
info@prosenectute.ch

Antennes de quartier

Les antennes de quartier assurent un service d'aide et d'accueil à la communauté. Ce sont des personnes sur qui vous pouvez compter pour toutes sortes de services (déplacements chez le médecin, courses, garde d'enfants en cas d'urgence, etc.).

www.paroisse.ch/groupelements/antennes-de-quartiers/arconciel
www.paroisse.ch/groupelements/antennes-de-quartiers/ependes



SERVICE TECHNIQUE

Déchets

FERMETURE EXCEPTIONNELLE DE LA DECHETTERIE D'ARCONCIEL LE SAMEDI 8 JUIN 2024



En raison d'une manifestation au terrain de football, la déchetterie communale d'Arconciel sera exceptionnellement fermée le samedi 8 juin 2024.

La déchetterie communale d'Ependes sera quant à elle ouverte de 8h30 à 11h30 selon les horaires habituels.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Retour sur le test des points de collecte des déchets

Entre le 2 novembre et le 31 décembre 2023, la commune a mis en place deux points de collecte « test » afin de trouver la solution la plus adéquate en matière de récupération des déchets.

La fréquentation de ces points de collecte a été évaluée à environ 50 personnes par jour à Ependes et à 16 personnes par jour à Arconciel. Ils ont permis de soulager de 8% la collecte du PET, alu, fer blanc, verre et papier dans les déchetteries. Ce test a été complété par un sondage auquel une soixantaine de citoyens a répondu. Dans l'ensemble, ce moyen de récupération a été approuvé et sa mise en place sollicitée. Certaines personnes ont déploré que la solution n'était pas esthétique, que les containers étaient souvent pleins, que la récupération du compost manquait et ils ont parfois souligné le bruit engendré, surtout lors des vidanges. Comme nous l'avions annoncé, l'objectif était de réaliser un test, sans générer de gros investissements.



Du point de vue du Conseil communal, l'importante utilisation de ces deux points de collecte a été perçue comme positive, même s'il a fallu déplorer l'incivilité de certains citoyens qui ne respectent pas les consignes concernant les heures d'ouverture, les matières récupérées et le tri dans les différents conteneurs. Nous remercions tous les citoyens qui ont joué le jeu et qui, par leurs commentaires, nous permettront de cibler au mieux les attentes.

Les résultats des tests de ces points collecte nous motivent à étudier plus précisément cette solution dans un concept global de gestion des déchets, tout en veillant toujours aux aspects pratiques et en limitant au maximum les impacts négatifs pour le voisinage.

Energie

Bornes de recharge pour véhicules électriques : notre commune met à votre disposition 4 places de charge

En partenariat avec le Réseau Move Mobility SA, la commune offre, depuis le début du mois de février, la possibilité de charger votre voiture électrique en toute sécurité et à des prix connus avant la charge avec le badge, la carte MOVE ou l'application MOVE sur le réseau de charge MOVE.

Pour toute information utile, consultez le site Internet www.move.ch.

Situation des bornes

Réseau Move network fairCHarge jusqu'à 22kw



Arconciel, place de l'Arche



Ependes, centre-village

Forêts

Avec 154 hectares de forêt communale ou 12.5% du territoire, la commune de Bois-d'Amont est un des poumons de notre région et la 5^{ème} plus grande commune forestière (sur 28) de la Corporation Forêts-Sarine qui entretient et valorise notre forêt. Depuis plusieurs années, le sentier panoramique d'Arconciel fait le bonheur des promeneurs d'ici et d'ailleurs. Mais il existe aussi d'autres sentiers sur le territoire communal, du sommet de la commune au bord de la Sarine près de l'Abbaye de Hauterive, en passant par le ruisseau de Copy à Ependes ou le bois de la Molleyre à Senèdes.

Depuis l'automne 2023, nous avons l'opportunité de bénéficier d'une nouvelle route forestière reliant le réservoir de Senèdes à l'oratoire d'Ependes, qui est utilisée maintenant par les promeneurs, VTTistes ou cavaliers, mais qui servira également à une meilleure exploitation de la forêt. Ces quelque 700 mètres de nouveau chemin de mobilité douce ont pu être réalisés en partenariat avec le Service des forêts et de la nature du canton de Fribourg, avec à la clé une subvention cantonale de 60%, représentant un investissement très intéressant pour notre commune. Approuvé par l'Assemblée communale en mai 2022, le projet a été réalisé en été, début automne 2023, avec la collaboration efficace de Forêts-Sarine.



Notre forêt est un lieu où bien des personnes, familles, enfants se promènent, fréquentent les différents chemins, s'arrêtent à des bancs ou à des tables, profitant de cette belle nature préservée pour se ressourcer. Nous devons tous en prendre soin, les déchets n'ont pas lieu d'être, les chemins en copeaux ne sont pas autorisés pour les vélos, ni les chevaux. Le respect de chacun, de la faune et de la flore sont essentiels. Il n'y a pas que l'être humain qui fréquente de temps à autre la forêt, mais de nombreuses espèces animales qui elles y sont continuellement, et qui nous y accueillent. Soyons donc attentifs et bienveillants.

Environnement

Plantes exotiques envahissantes - Que peuvent faire les particuliers ?

Le Conseil fédéral a modifié, lors de sa séance du 1^{er} mars 2024, l'Ordonnance sur l'utilisation d'organismes dans l'environnement (Ordonnance sur la dissémination dans l'environnement, ODE). Dès le 1^{er} septembre 2024, il sera interdit de mettre en circulation certaines plantes exotiques envahissantes. Concrètement, cette décision signifie que certaines plantes seront interdites à la vente, à l'importation, et même au don. Cela concerne notamment *Prunus laurocerasus*, que vous connaissez sous son nom de « Laurier-cerise », ou encore « Laurelle ». Cette plante est un must des haies, toujours verte et à croissance rapide.

Plante néophyte envahissante – mais qu'est-ce que c'est ?

Une plante exotique est également appelée « néophyte ». Il s'agit d'une plante introduite intentionnellement – par exemple dans les jardins en raison de ses qualités esthétiques ou pratiques –, ou accidentellement, dans un milieu qui n'est pas le sien. Il s'agit de votre magnifique Magnolia ou encore des Glaïeuls et des Dahlias qui ne sauraient tarder à fleurir dans votre plate-bande. Mais il s'agit aussi de l'Ambrosie, qui provoque des allergies, ou de l'Arbre à papillons qui colonise certaines berges de la Gérine et de la Sarine.

Vous l'aurez compris, le problème n'est pas l'utilisation de plantes néophytes dans les jardins, mais la dissémination incontrôlée de certaines de ces plantes, qui deviennent alors envahissantes. Une plante peut passer une grande partie de sa vie d'émigrée dans une catégorie, avant d'être propulsée dans la catégorie des plantes invasives. Et c'est surtout lorsque cette plante prend un peu trop ses aises dans son milieu d'adoption qu'elle devient problématique. Elle remplace ainsi les plantes indigènes, nuit à la biodiversité, empêche la vie à ses pieds ou pose des problèmes de santé. Vous qui possédez une haie de Laurelles, vous aurez déjà pu constater qu'aucune autre plante ne pousse désormais aux pieds de ladite haie. Si cet aspect arrange les plus maniaques, force est d'admettre que c'est un sacré problème au niveau de la biodiversité et de l'appauvrissement des sols. Une dissémination de Laurelles dans une forêt provoquera petit à petit la disparition des plantes indigènes et des êtres vivants qui y sont liés.

Mais alors, que puis-je faire ?

Nous avons parfois l'impression d'être bien peu de chose dans la lutte contre ces plantes invasives. Mais si tout le monde donne un petit coup de main, peut-être serait-il possible d'inverser la tendance ? Cette action pourrait se résumer en trois aspects.

1. S'informer

La liste des plantes invasives évolue constamment. Il n'est ainsi pas forcément évident de savoir que sa plante « chouchou » est une invasive et qu'il faudrait la surveiller pour éviter de la voir s'installer trop confortablement. De même, si vous comptez planter de nouvelles arrivantes dans votre jardin, peut-être aurez-vous envie de vous assurer qu'elles ne poseront pas de problème à moyen terme. Le site internet Infloflora met à disposition une liste noire des plantes invasives (www.infloflora.ch), régulièrement mise à jour. Parfois, seule une variété d'une plante est considérée comme invasive, ses petites sœurs ne posant peut-être pas de problème. L'Arbre à papillons était évoqué tout à l'heure, mais seule la variété *Buddleja davidii* est considérée comme une plante invasive. Le genre *Buddleja* comporte une centaine d'espèces actuellement inoffensives.

2. Ne pas aggraver le problème
Une fois que vous avez conscience des plantes interdites ou déconseillées, agissez en conséquence dans le choix de vos plantes !
 - Evitez d'acheter les plantes envahissantes et interdites à la vente, même si les jardinerie ont parfois de la peine à les retirer de leurs rayonnages.
 - Fuyez un paysagiste qui vous proposera de telles plantes.
 - Ne faites pas don de repousses des plantes invasives qui ont déjà colonisé votre jardin.
3. Freiner la propagation
Cette fois, vous pouvez agir en limitant l'invasion :
 - Arrachez, lorsque c'est possible, les plantes invasives qui poussent dans votre jardin ou sur le chemin que vous empruntez le dimanche en famille. S'il est difficile de retirer toute sa haie de Laureles, il est cependant beaucoup plus simple d'arracher les plants de Vergerette annuelle, repérables à leurs mignonnes fleurs jaunes.
 - Retirez les inflorescences des plantes invasives avant qu'elles ne fructifient. Cela évitera que les oiseaux ne se gavent des fruits puis disséminent les graines dans tous les alentours.
 - Signalez à la commune si vous apercevez des grandes quantités de plantes néophytes envahissantes dans un champ ou dans un jardin. Cela permettra au service technique communal de contacter le propriétaire pour le sensibiliser à cette problématique.

Une participation combinée de tout un chacun ne pourra qu'aider dans cette lutte. Même si vous avez l'impression que votre action n'aura un impact que limité, sachez que le simple fait de prendre conscience de la problématique des espèces invasives est un plus pour la biodiversité. Alors, vous êtes prêts à participer ?



Pour aller plus loin

Centre national de données et d'informations sur la flore de Suisse, **www.infoflora.ch**, notamment fiches techniques sur les néophytes envahissantes mises à jour régulièrement

« Néophytes », Service des forêts et de la nature du canton de Fribourg, **www.fr.ch/energie-agriculture-et-environnement/faune-et-biosiversite/neophytes**

OPPLIGER Sandrine, « Plantes envahissantes », in *Jardin Romand*, numéro 268, octobre-novembre 2023, **www.jardinromand.ch**

Ordonnance du 25 août 1999 sur l'utilisation d'organismes dans l'environnement (Ordonnance sur la dissémination dans l'environnement, ODE ; RS 814.911), ainsi que son projet de mise à jour qui entrera en vigueur le 1^{er} septembre 2024

IMPRESSUM

Annonces de sociétés locales

Toutes les sociétés sportives et culturelles locales peuvent insérer une publication gratuite dans le bulletin communal et/ou sur le site Internet de la commune dans le but d'annoncer un évènement par exemple.

Les contacts des sociétés locales culturelles et sportives, ainsi que des propositions de loisirs sur le territoire communal restent publiés de manière récurrente sur le site Internet de la commune mais ne le sont plus de manière systématique dans le bulletin communal, ceci afin de rendre sa ligne éditoriale plus moderne et vivante.

Annonces payantes

Les associations à but lucratif, les commerçants et les artisans **locaux** ont la possibilité de publier des annonces dans le bulletin communal, selon la tarification suivante (impression couleurs, publiée à l'intérieur des pages de couverture) :

Logo unique ou annonce au format 5.6 x 13.0 cm ou 8.0 x 8.0 cm	CHF 10.-
Annonce au format A5	CHF 20.-
Annonce au format A4	CHF 50.-

Les annonceurs **extérieurs** ont également la possibilité de publier des annonces dans le bulletin communal, pour autant que la place le permette (priorité aux annonceurs locaux), selon la tarification suivante (impression couleurs, publiée à l'intérieur des pages de couverture) :

Logo unique ou annonce au format 5.6 x 13.0 cm ou 8.0 x 8.0 cm	CHF 20.-
Annonce au format A5	CHF 40.-
Annonce au format A4	CHF 100.-

Prochaine édition

La prochaine édition du bulletin communal paraîtra à l'automne 2024.

Toutes les demandes d'annonces doivent être transmises au secrétariat communal, **commune@bois-damont.ch**, jusqu'au **lundi 28 octobre 2024** (dernier délai).

Les fichiers sont à envoyer au format .png ou .jpg.



NOTES

[illegible]

NOTES

[illegible]



JARD'ECO

**Aménagement extérieur
Entretien - Taille - Services**

Jérôme Dousse
Chemin du Marais 2
1733 Treyvaux

Horticulteur
Paysagiste

079/613.36.01
j.dousse@jardeco.ch
www.jardeco.ch

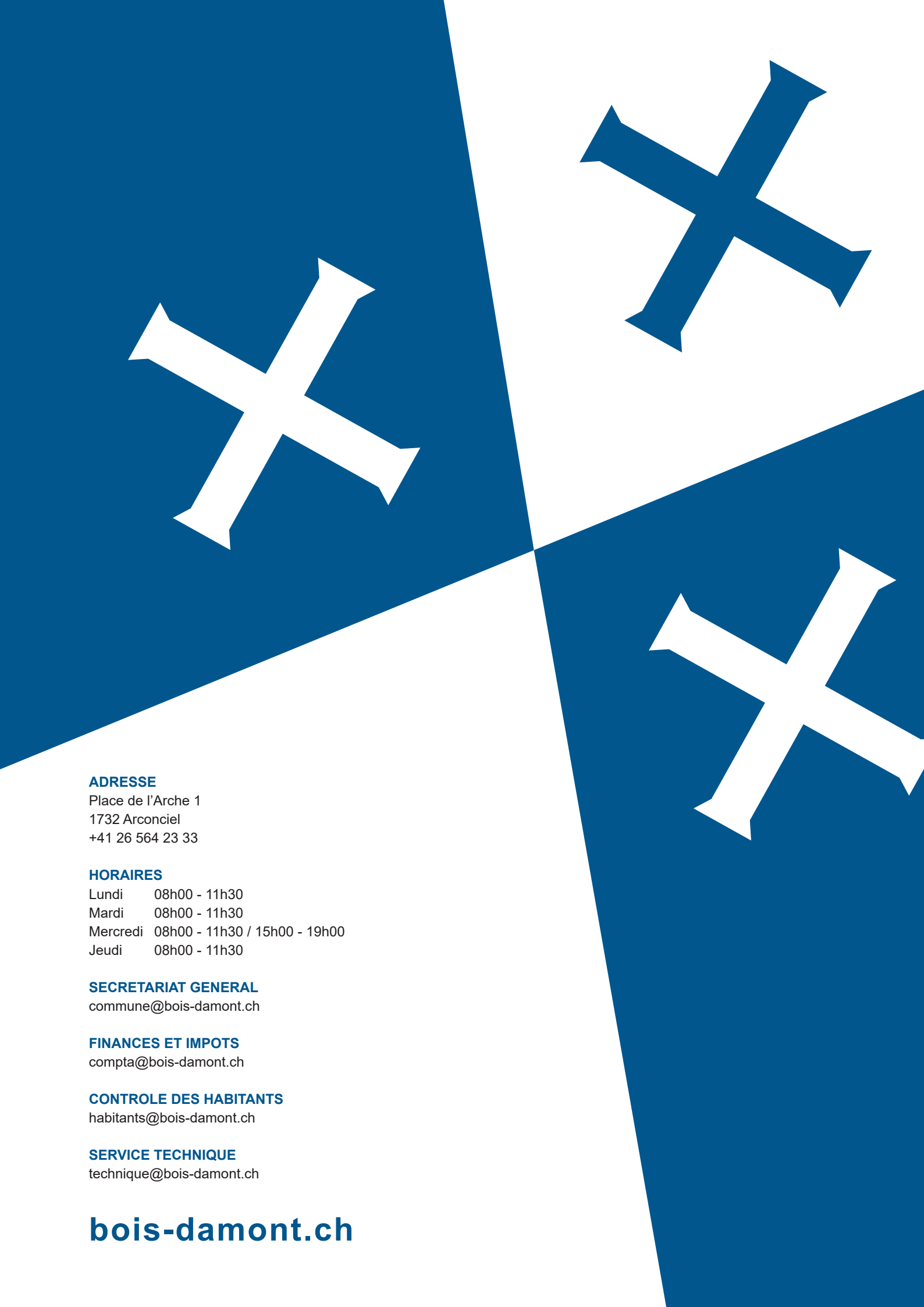


078 658 34 67

- Massage détente
- Massage sportif
- Massage thérapeutique
- Kinésiotaping
- Drainage lymphatique

Agréé ASCA et RME

Max Muntwyler,
Le Coquier 9, 1731 Ependes



ADRESSE

Place de l'Arche 1
1732 Arconciel
+41 26 564 23 33

HORAIRES

Lundi 08h00 - 11h30
Mardi 08h00 - 11h30
Mercredi 08h00 - 11h30 / 15h00 - 19h00
Jeudi 08h00 - 11h30

SECRETARIAT GENERAL

commune@bois-damont.ch

FINANCES ET IMPOTS

compta@bois-damont.ch

CONTROLE DES HABITANTS

habitants@bois-damont.ch

SERVICE TECHNIQUE

technique@bois-damont.ch

bois-damont.ch